



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1^{ER} OCTOBRE 2020**

N° DEL 2020.10.01/116

**Thème : DÉLÉGATION
DE SERVICE PUBLIC 6**

**Objet : CIPPA :
Approbation rapport
d'activités 2019.**

Convocation :

Date : 24/09/2020

Affichage : 24/09/2020

**Nombre de membres
du conseil municipal**

En exercice : 33

Présents : 29

**Nombre de
suffrages
exprimés :** 33

Le **jeudi 1^{er} octobre 2020** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du conseil au 1^{er} étage de la communauté de communes du Briançonnais, sous la présidence du Maire, **Monsieur Arnaud MURCIA**.

Étaient Présents :

Richard NUSSBAUM, Catherine VALDENNAIRE, Éric PEYTHIEU, Annie ASTIER-CONVERSET, Émilie DESMOULINS, Jean-Marc CHIAPPONI, Élisabeth FAURE, André MARTIN, Claire BARNÉOUD, Michèle SKRIPNIKOFF, Patrick MICHEL, Corinne ASCHETTINO, Christian FERRUS, René MICHEL, Christophe OSTI, Monique OLLAGNIER, Renaud PONS, Marie SOUBRANE, Hervé BOULAIS, Sandrine CORDIER, Yoann LAGIER, Maryse XAUSA FRANÇOIS, Natalia SERTOOUR, Solange MICHEL, Thomas SCHWARZ, Aurélie POYAU, Gabriel LÉON, Francine DAERDEN.

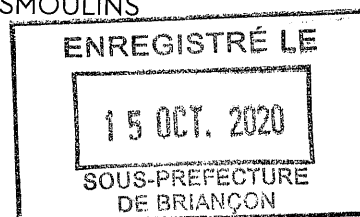
Étaient représentés :

Christian JULLIEN donne pouvoir à Claire BARNÉOUD ;
Corinne FAURE-BRAC donne pouvoir à Christian FERRUS ;
Brigitte LASSERRE donne pouvoir à Jean-Marc CHIAPPONI ;
Florian DAZIN donne pouvoir à Thomas SCHWARZ ;

Absents excusés :

Christian JULLIEN, Corinne FAURE-BRAC, Brigitte LASSERRE, Florian DAZIN.

Secrétaire de séance : Émilie DESMOULINS



Rapporteur : Patrick MICHEL

1 - HISTORIQUE

Le CIPPA (Centre international de préparation physique en altitude) a véritablement démarré ses activités en novembre 1985 par la création de la régie autonome (régie municipale avec autonomie morale et financière) et a reçu ses premiers stagiaires début 1986.

2 - LA STRUCTURE AUJOURD'HUI

C'est un établissement comprenant 120 lits pour 42 chambres, une salle restaurant de 140 places, une salle pédagogique de 100 places, une salle de musculation avec sauna de 180 m², un bar, une salle de massage, 3 bureaux, une cuisine avec des réserves et employant 7 personnes en contrat à durée indéterminée.

La structure est ouverte sept jours sur sept tout au long de l'année. Un nouveau partenariat avec la chambre de commerce et d'industrie territoriale des Hautes-Alpes pour l'accueil des stagiaires du CRET en novembre empêche la fermeture annuelle

3- BILAN D'ACTIVITE ET FINANCIER 2019 :

3.1 - Activité.

Le chiffre d'affaires est de 640 706,95 €, soit + 47 507,95 € par rapport à l'exercice 2018. L'hébergement représente 86,29 % du chiffre d'affaires ;

3.2 - Finances

Le compte de résultat fait ressortir pour l'année 2019, un résultat d'exploitation positif : + 3 685 €.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession notamment son article 52 qui prévoit que « le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services ».

Vu le décret n° 2016-86 du 1^{er} février 2016 relatif aux contrats de concession ;

Vu l'avis favorable émis par la commission consultative des services publics locaux réunie le 15 septembre 2020 ;

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal prend acte du rapport sur l'exercice 2019.

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC 6 DEL
2020.10.01/116

PUBLIÉ LE **14 OCT. 2020**

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire
Arnaud MURCIA



RAPPORT ANNUEL
RÉGIE AUTONOME
DU CENTRE D'OXYGÉNATION

2020

Rapport délégaire 2020

C **IPPA**
SINCE 1985

ENREGISTRÉ LE

15 OCT. 2020

SOUS-PREFECTURE
DE BRIANÇON

CIPPA
SINCE 1985

42 CHAMBRES

SALLE DE CONFÉRENCE

BAR

RESTAURANT

2 SAUNAS

SALLE PÉDAGOGIQUE

SALLE DE DÉTENTE - TERRASSE

SALLE DE MUSCULATION



Rapport déléguataire 2020

RÉGIE AUTONOME DU CENTRE D'OXYGÉNATION BRIANÇON

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	
Message du Président	4
PRESENTATION	
Historique depuis 1985	5
STRUCTURE JURIDIQUE	
Régie autonome	8
HIERARCHIE	
Conseil d'administration	11
Personnel	14
STRATEGIE 2019	
Cibles commerciales	12
CONSTAT - VISION DU PROJET 20/21	
Positionnement	18
Vision du projet	
Comparatif FOND ROMEU	20
BILAN	
Chiffres 2019	21
LA CRISE SANITAIRE "LA COVID19"	
Pertes des réservations 2020	23
Les actions réalisées	27
ANNEXES	

RÉGIE DU CENTRE D'OXYGÉNATION

MESSAGE DU PRESIDENT

Yvon Aiguier

Monsieur le Maire,

Touché par la crise sanitaire sans précédent du Covid 19, le centre d'oxygénation subit de graves difficultés de fonctionnement. La totalité de nos réservations depuis le 13 Mars à ce jour ont été annulé.

Séjours Sportifs:

La quasi totalité des stages sportifs ont annulé leurs séjours sur Briançon pour le mois de juillet et août. Soit parce qu'ils n'ont encore aucunes consignes par leurs propres associations et fédérations, soit parce qu'ils ne veulent pas prendre de risques pour le moment, soit parce qu'ils dépendent des ordonnances qui seront mises en place pour les transports de leurs effectifs.

Séjours géologie:

Leurs programmations dépendent des comités d'administrations des lycées. Ceux-ci n'ont pas pu être tenus pour cause de Covid 19 et toutes les options de séjours géologie à l'automne 2020 ont été annulé ou reporté.

Hygiène pour la réouverture:

N'ayant toujours pas de consignes sur la forme, les moyens obligatoires que nous allons devoir mettre en place pour la réouverture du centre, il nous est impossible de nous projeter et de donner des informations claires à nos clients pour cet été. Nous attendons les consignes gouvernementales (fin mai) sur le protocole sanitaire à mettre en place.

Sans ce protocole, il est difficile, voir impossible d'orienter nos clients vers un discours commercial positif et cohérent afin de vendre de nouveaux séjours.

Personnel du centre:

Aujourd'hui, l'ensemble du personnel est et restera en chômage partiel comme le permet le dispositif mis en place par le gouvernement. Ils reprendront quand les conditions d'accueil sanitaires seront connus et que les

Finances

Il ne vous échappera pas que dans ces conditions les finances de la régie autonome en sont réduites à neant...

Dejà fragile et sans trésorerie d'avance des le debut de l'année 2020, la structure n'a pas pu faire face a cette crise sanitaire.

Nous n'arrivons plus à payer les fournisseurs, les charges inhérentes au fonctionnement et au maintien de la structure.

réservations seront relancées.

Il ne nous sera bientôt plus possible de maintenir les salaires du personnel.

Mr le Maire, je vous sollicite aujourd'hui en tant que Président du comité d'administration du Centre d'Oxygénation de Briançon, pour une aide, une avance de trésorerie qui nous permettrait de maintenir la structure à flot, et ce, jusqu'à sa relance commerciale pressentie à l'hiver 2020-2021.

YVON AIGUIER

Président du Conseil d'administration sortant

HISTORIQUE DU CENTRE EN BREF

Depuis l'année 1985

RÉGIE AUTONOME DU CENTRE D'OXYGÉNATION

Sous la municipalité de M. Paul DIJOD, il avait été projeté de réaliser une structure d'accueil pour les sportifs de haut niveau.
En fin de mandat les travaux ont débuté, le mandat suivant a vu l'arrivée de l'équipe menée par Monsieur DE CAUMONT Robert.
Une interruption des travaux a eu lieu pendant une année.
Le temps de la réflexion de la nouvelle équipe dirigeante.
La décision a été prise de continuer le projet prévu et de l'améliorer dans sa conception.

En effet sur le nouveau projet était projeté un véritable « village d'accueil ». Le bâtiment existant était utilisé uniquement pour l'hébergement des stagiaires, un bâtiment à l'entrée (base kayak actuelle) devant servir d'accueil/secrétariat, un autre bâtiment devant être réalisé pour la restauration et des villas annexes pour l'hébergement.

Ce projet n'a pas été réalisé et seulement le bâtiment en cours de réalisation a été terminé.
Peu après, un autre bâtiment a été réalisé, celui-ci avait pour vocation la mise en place d'un centre -médico sportif et l'utilisation de la partie sommitale pour un logement de fonction du gardien.
4 novembre 1985 : Création de la Régie autonome du Centre d'oxygénation.
Le centre a ouvert aux premiers stagiaires au début de l'année 1986.
Dans les premières années de son fonctionnement, une partie des charges de

personnel n'étaient pas imputables aux charges de fonctionnement du CIPPA, mais soit à la direction de la Jeunesse et des Sports (Directeur en 1987 et 1988), soit à la Mairie de Briançon (Directeur de 1989 à 1992, le gestionnaire de 1987 à 1992 et l'agent comptable de 1987 à 1998 sur un 3/4 temps).
Ce n'est qu'à partir de l'année 1999 que les charges de personnel ont été en totalité imputées sur les charges de fonctionnement du CIPPA.

Les bâtiments

LES GRANDES DATES :

EN 2000 : CRÉATION D'UN BATIMENT ANNEXE COMPRENANT :

Une salle restaurant de 140 places
Une salle de réunion de 80 places.
Une salle de remise en forme (180 m²)
Saunas
Un bar
Une salle de massage
Deux bureaux pour les chefs d'équipes.
Un bureau économat.
Cuisine et réserves cuisine.

EN 2005 : EXTENSION ET RESTRUCTURATION DU BATIMENT A

Douze chambres nouvellement créées
Quatorze chambres réhabilitées.
Soit un total de 26 chambres rénovées.

EN 2006 : REPRISE TRAVAUX DU BATIMENT A. (AUTOMNE 2006)

Ces travaux étant programmés pour la reprise des travaux mal réalisés ou en cours de finition.

EN 2007 : RESTRUCTURATION BATIMENT B

Cette restructuration était programmée du mois de septembre au mois de décembre 2007.

Le 19 avril 2007 un courrier de Monsieur MAFFEO Philippe en qualité d'adjoint au Maire délégué aux travaux nous informait que cette opération était suspendue.
La moitié de l'ancien bâtiment, soit 16 chambres (65 lits).

• Aujourd'hui la structure est en très mauvais état et elle n'est plus adaptée aux marchés de la concurrence...

Bâtiment A

LE BATIMENT A (RESTRUCTURÉ) COMPRENANT 58 LITS POUR 26 CHAMBRES.

7 chambres de 2 personnes (Twin)
8 chambres de 1 personne (Single)
8 chambres de 3 personnes (Triples)
3 chambres de 2 + 2 personnes

Bureaux des services des sports

Dédié au personnel municipal des sports de la ville de Briançon.

Une salle de 4 m² environ est mise à la disposition du personnel de la ville de Briançon pour l'organisation de leur planning de travail.

Salle ski nordique pour les scolaires de Briançon.

Une salle est mise à la disposition des moniteurs de sports municipaux afin de stocker le matériel de ski nordique utilisé pour les activités des plein-air primaires et de l'école municipale de la ville de Briançon.

Hall d'accueil et secrétariat

Le hall d'accueil dessert le bâtiment A et le bâtiment B

Le secrétariat compte deux bureaux :

Un bureau pour la secrétaire et la comptabilité

Un bureau pour la direction et le Facto'home

Réserves

Sans accès ascenseur pour le personnel de ménage.

Des petites réserves aux étages permettent de stocker du linge, un ancien bureau est utilisé pour le stockage du linge et des produits d'entretien au rez-de-chaussée.

Douze chambres nouvellement créées

Quatorze chambres réhabilitées.

Soit un total de 26 chambres rénovées.

La moitié de l'ancien bâtiment, soit 16 chambres (65 lits).

HISTORIQUE DEPUIS 1985

Batiment B

LE BATIMENT B (NON RESTRUCTURÉ), COMPRENANT 62 LITS POUR 16 CHAMBRES.

- 1 chambre de 1 personne
- 1 chambre de 2 personnes
- 2 chambres de 3 personnes.
- 9 chambres de 2 + 2 personnes
- 2 chambres de 3 + 2 personnes
- 1 chambre de 4 + 3 personnes

Toutes les chambres sont équipées de douches et de toilettes.

Salle de jeux.

Une salle de jeux comprenant un babyfoot et une table de tennis de table.

Obsolète en très mauvais état

Salle de rangement et stockage de matériel.

Des salles permettant le rangement, l'entretien du matériel de ski l'hiver et de vélo l'été sont situées dans le sous-sol du bâtiment B et A.
(Salles non équipées pour l'entretien de matériel de ski et sans extracteurs de fumées...)

Une buanderie

Une buanderie équipée d'une machine à laver permet le petit lavage du centre et le lavage du linge des stagiaires pour les longs séjours.

Une salle pédagogique

Une salle de cours en sous-sol pouvant accueillir une trentaine de personnes..

(En très mauvais état, le plafond se dérobe...)

Près de l'accueil du CPPA, un bar équipé d'un téléviseur propose l'accès à une terrasse extérieure.

Batiment C

Restauration.

L'espace restauration comprend

Une salle de restaurant pouvant accueillir 140 personnes.

Une réserve alimentaire équipée avec chambres froides positive et négative.

Un bureau dédié à l'économat.

Vestiaires dédiés au personnel.

Une cuisine spacieuse équipée entièrement en 2002.

Salle de conférence

Cette salle d'une capacité de 100 personnes est équipée avec vidéoprojecteur, rétroprojecteur, grand écran, sonorisation.

(L'acoustique y est très mauvaise)

Bar

Capacité d'une quarantaine de personnes, le bar est entièrement équipé avec un matériel professionnel.

Inexploité à ce jour (pas de licence)

Salle de musculation

Une salle de musculation de 180 m² est équipée « Technogym » et « Concept »

Inexploité (barre olympique non guidée)

Salle de massage

Une salle de massage comprenant deux tables.

Inexploitée (tables trouées et pas de prestataires)

Batiment C

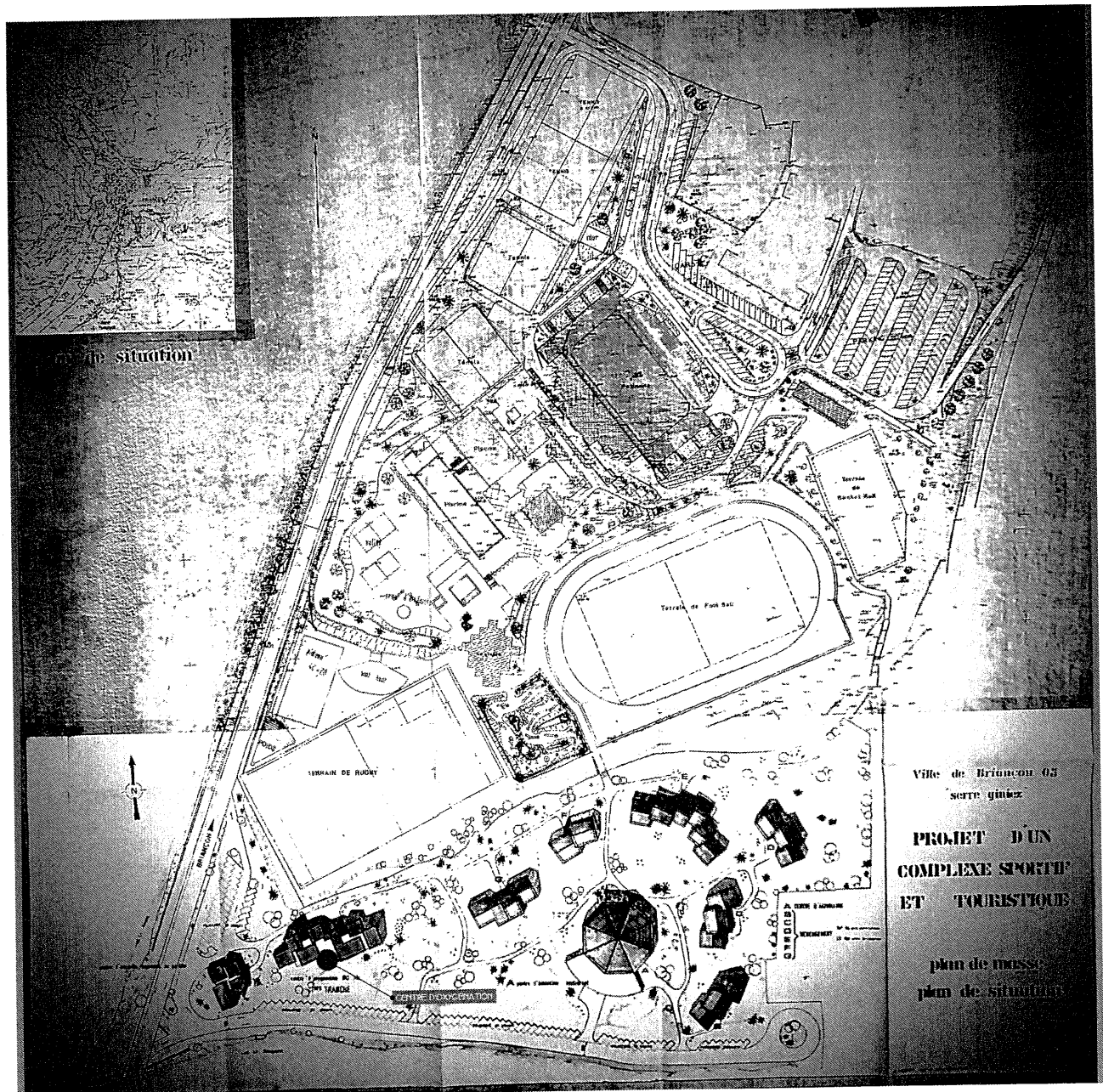
- Des espaces permettant le travail du personnel
- Un garage avec espace rangement
- Un local pour les archives

Un appartement de fonction

- Situé au premier étage du centre-médico sportif permettant le logement du personnel sécurité incendie.
- Il est occupé par le factotum du centre

Divers locaux techniques

- Un local où est situé le transformateur du chauffage de base.
- Deux chaufferies (ancien et nouveau bâtiment).
- Des combles (VMC)
- Machinerie ascenseur
- Une grande réserve inexploitée dans le bâtiment B



Photos :
Plan 1985, Charles Mellet

CENTRE D'OXYGÉNATION RÉGIE AUTONOME

Structure juridique

Autonomie Morale et Financière

Depuis son ouverture la structure juridique choisie est la « Régie Municipale avec l'Autonomie Morale et Financière ». Un conseil d'administration mis en place par le Conseil Municipal de Briançon, gère la structure. Il propose le choix d'un directeur qui est nommé par délibération du conseil municipal, il propose également un agent comptable public au Préfet.

Les points négatifs du choix de régie autonome.

- Établissement non assujéti à la TVA, concurrence impossible sur le marché de l'hébergement, la location du centre (Mariage pour exemple)
- Pas de taxe de séjour n'est reversée à l'Office du tourisme (depuis Alain Bayrou)
- Pas de licence de voyage impossible de vendre du tout compris
- Aucun loyer n'est reversé à la municipalité
- Les contrats d'exploitation de la structure avec la Mairie de Briançon sont obsolètes.
- La lourdeur des procédures administratives (M4)

Les points positifs du choix de régie autonome.

- La mairie n'intervient pas dans la gestion financière de la structure
- L'entretien de gros œuvres est assuré par la municipalité.
- Image de marque portée par la commune

Objectifs initiaux :

Extrait des statuts :

La régie autonome a pour objet, dans le cadre des lois suivantes :

- Loi relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives (Loi n°84-810 du 16 juillet 1984)
- Loi relative au développement et à la protection de la montagne (Loi n°85-30 du 09 janvier 1985.)
- Loi d'orientation et de programmation pour la recherche et le développement technologique de la France (Loi n° 82-610 du 15 juillet 1982).

La régie autonome a pour objet d'affirmer la dimension internationale et olympique du sport, de faciliter au premier titre les échanges et rencontres entre sportifs d'Italie et de France.

La régie autonome a pour objet d'assurer :

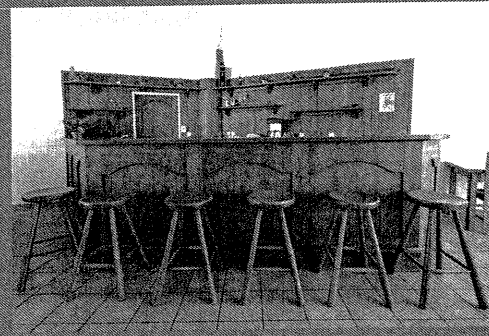
L'accueil et l'hébergement de sportifs de haut niveau pour des stages d'oxygénation et de préparation physique.

L'organisation de préparation ou de formations aux métiers sportifs, notamment les phases obligatoires relevant de la responsabilité de l'Etat.

La mise en œuvre d'actions liant le sport à la recherche scientifique et médicale, à l'industrie, au tourisme et au climatisme.

L'accueil et l'hébergement des associations à vocation notamment sportive.

- Chambre du bâtiment A
- La salle de restauration
- Espace bar
- Espace musculation



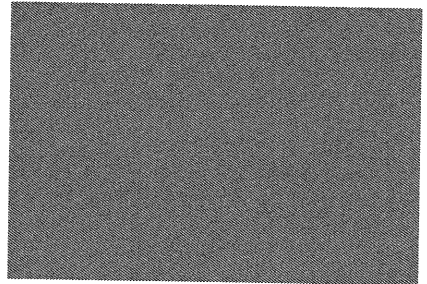
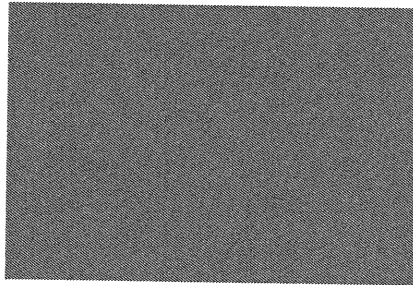
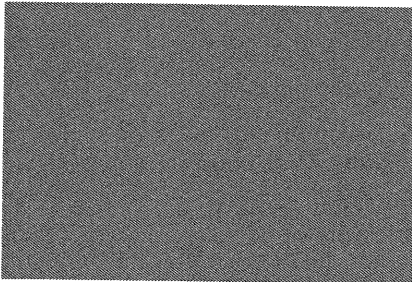
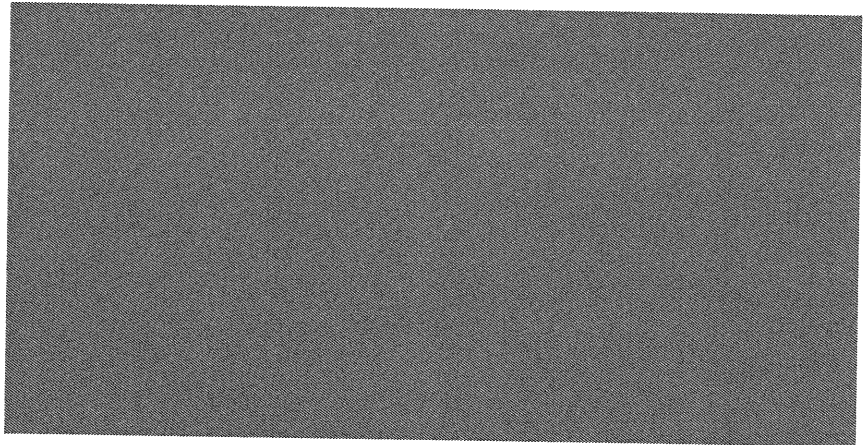
CONSEIL
D'ADMINISTRATION

L'équipe

NOM ICI

Président

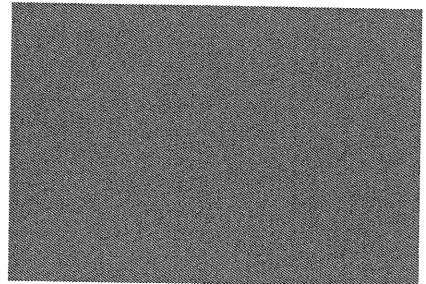
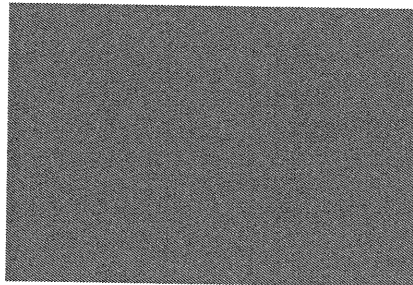
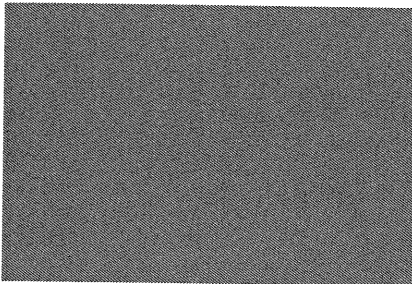
?



NOM ICI

NOM ICI

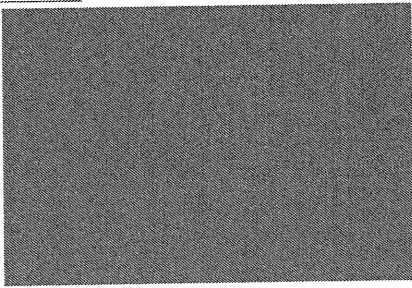
NOM ICI



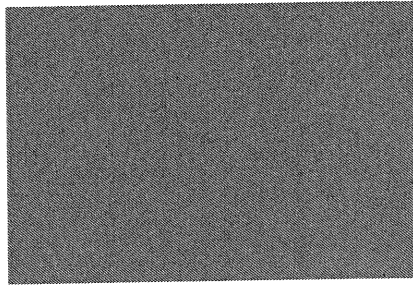
NOM ICI

NOM ICI

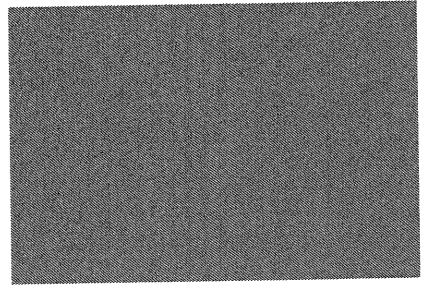
NOM ICI



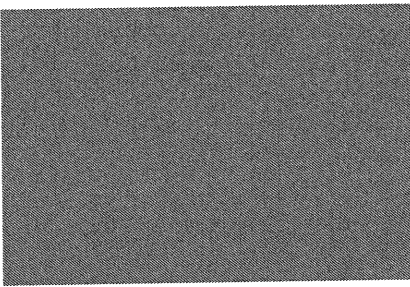
NOM ICI



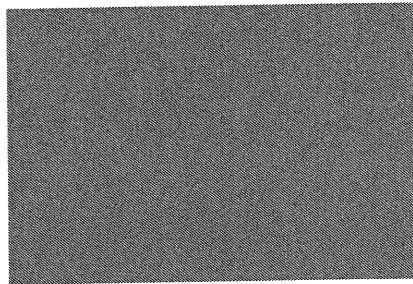
NOM ICI



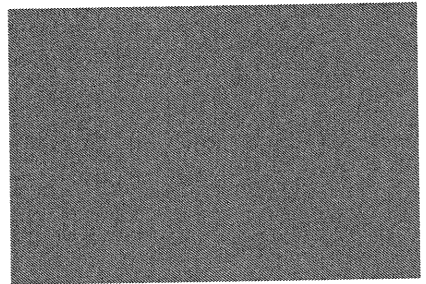
NOM ICI



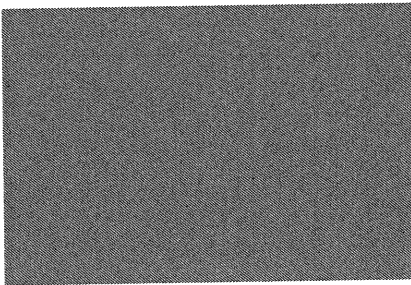
NOM ICI



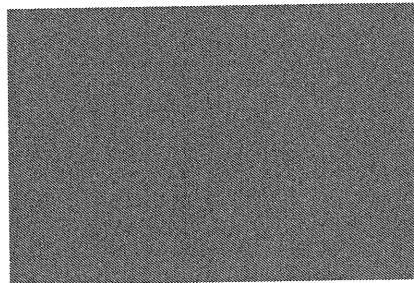
NOM ICI



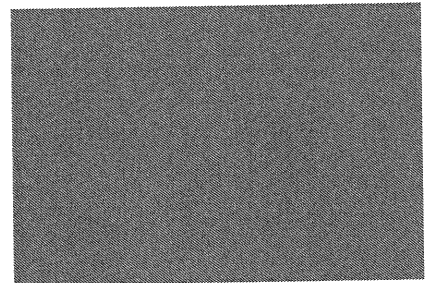
NOM ICI



NOM ICI



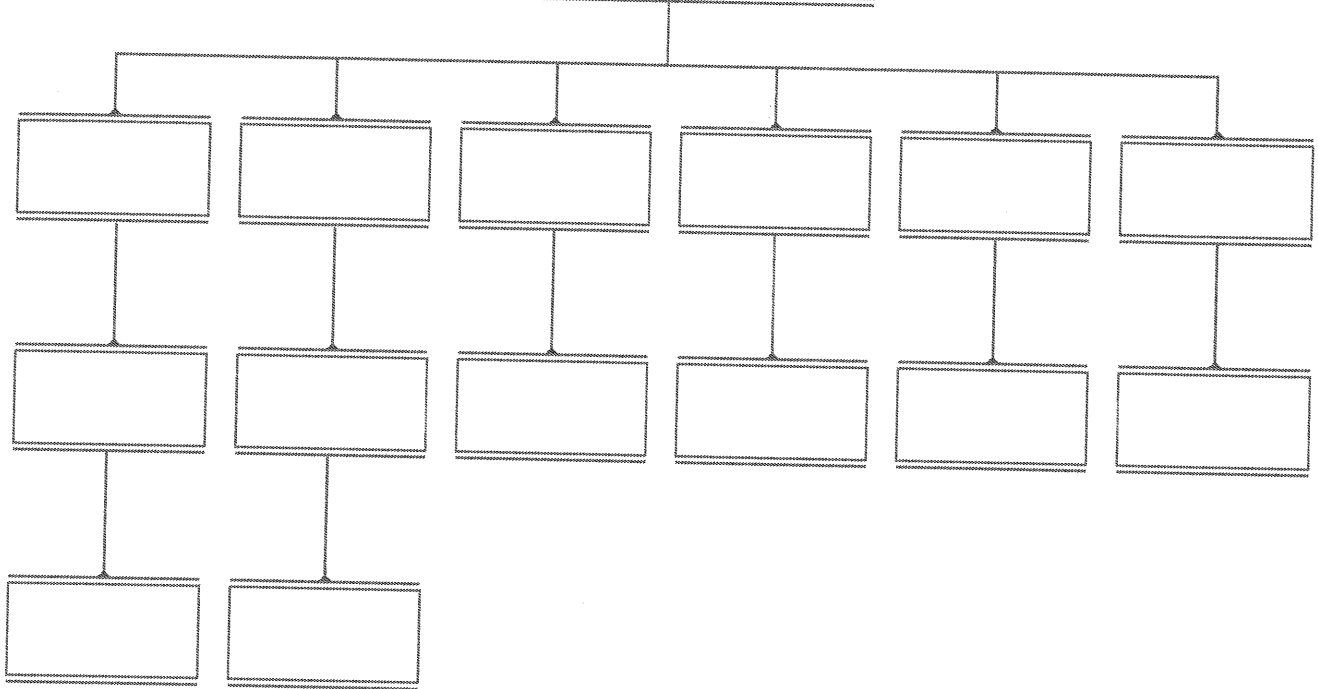
NOM ICI



NOM ICI

SUITE AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES DU 28 JUILLET 2020, NOUS N'AVONS PAS LES NOMS DES REPRÉSENTANTS DU NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE AUTONOME DU CENTRE D'OXYGÉNATION.

LE PRÉSIDENT



LE PERSONNEL DU CIPPA

Pour mémorandum :

Le Cippa est ouvert à l'année, 7 jours sur 7

Avec la réalisation de l'extension en 2002 (Restaurant-musculation-salle réunion-bar) et l'extension des chambres en 2005, le CIPPA fonctionne avec un effectif réduit.

Le centre emploie 7 personnes en contrat à durée indéterminée. Il y en avait 12 en 2013.

Une politique d'économie sur la masse salariale, a été liée à une adaptation de l'activité et d'un remplissage décroissant. Notamment la perte des groupes de géologie et une prestation hébergement non-adaptée au marché 2020.

La structure devrait fonctionner avec :

Accueil

- 2 agents d'accueil et régisseur des recettes (35h00).

Horaire d'ouverture de l'accueil 8h00-22h00

Pour rappel notre statut nous impose que les encaissements ne peuvent être fait que par le régisseur ou les régisseurs des recettes.

Restaurant

- 2 cuisiniers (35h00)
- 1 serveur(euse) - plongeur(euse) (35h00)
- 1 serveur(euse) (35h00)
- 1 plongeur(euse) (35h00)

Entretien

- 1 Factot'home (35h00) pour l'entretien à l'année de la structure (3000 m²) et l'astreinte incendie obligatoire dans un "ERP4" avec des logements à sommeil lorsqu'il est ouvert au public.
- 2 agents de ménage (35h00) entretien des sols, recouche, ménage quotidien

Direction

- 1 directeur (35h00)

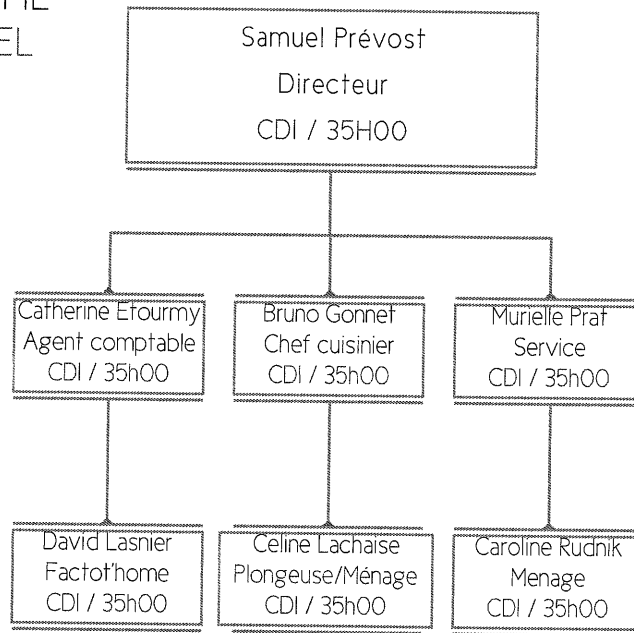
responsable de la structure, ordonnateur de par les statuts, gestion des ressources humaines, gestion du budget et de la commercialisation pour le remplissage.

- 1 agent comptable (35h00)

Nommée par la trésorerie des finances de GAP et la chambre régionale des comptes.

Chargée du lien entre les services, ressource humaines (manager hôtelier)

L'ORGANIGRAME DU PERSONNEL



Recrutement du personnel pour l'été

Pour assurer le fonctionnement du centre cet été, maintenir le roulement des congés obligatoires et assurer un service client minimum le conseil d'administration a décidé de recruter.

- Un(e) hôtesse d'accueil et régisseur de recette (35hCDD)
- Un(e) plongeur (35hCDD)
- Un(e) serveur (35h CDD)

Estimatif des charges de ces embauches 8 000 euros chargé .

- Un Factot'home (35h CDI) d'astreinte d'alarme obligatoire ERP4 occupant le logement de fonction (cela a permis au CIPPA d'ouvrir en catastrophe début juillet)

Nous avons depuis le 1er deux arrêts maladie.

- Caroline Rudnik (jusqu'au 31 aout)
- Murielle Prat (jusqu'au 1 aout si pas de reconduction)

STRATEGIE COMMERCIALE EN 2019

Aujourd'hui Le centre d'oxygénation mélange les cibles pour tenir financièrement.

Les séjours sportifs : 47%

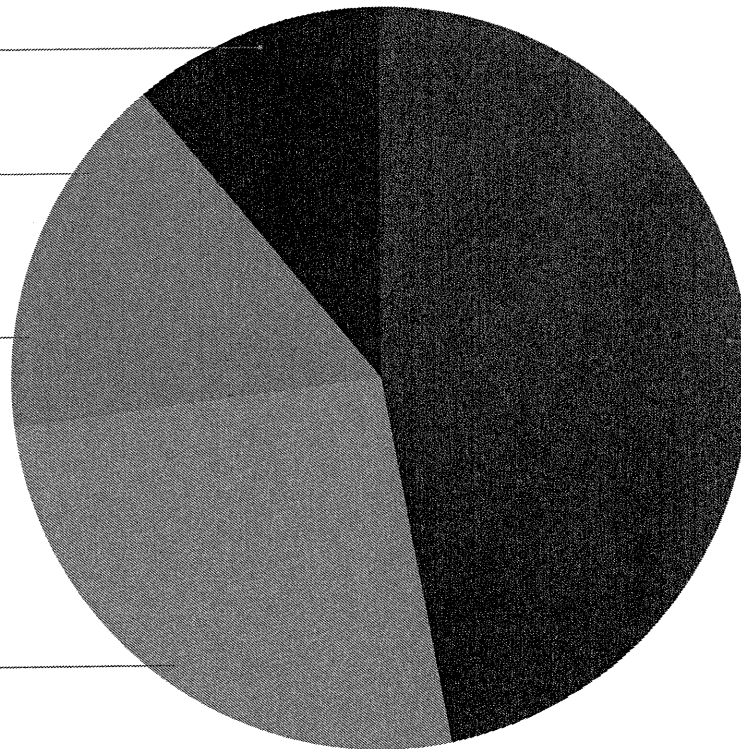
- Associations sportives
Le ski principalement en hiver et le cyclotourisme, randonnée pédestre pour la saison d'été.
- Clubs sportifs
Club de ski et hockey sur glace l'hiver patinage, handball, rugby et gymnastique pour la saison d'été.

Formations professionnelles

Tours opérateurs

Associations laïques

Séjours géologiques



Clubs et associations sportives



*Avec la crise sanitaire toutes les réservations 2020 ont été annulé à ce jour...
Les réservations pour le printemps et les réservations de l'automne.*

Depuis 2016 Mr Faure Brac, alors Directeur du CIPPA a alerté sur :
La dénonciation de la convention nous liant à la société "ICI VOYAGES" et au "CENTRE BRIANÇONNAIS DE GÉOLOGIE ALPINE" (CBGA) . nous avons du recréer un réseau afin de continuer à accueillir les Lycées et Universités qui venaient faire des séjours de géologie dans le Briançonnais.

Les séjours géologiques : 26

Principalement à destination des lycées pour remplir les périodes d'inter-saisons dans le Briançonnais.

Pour mémorandum :

Les séjours de géologie assurent le remplissage du centre durant les périodes creuses (mai, juin, septembre et octobre).

Le CIPPA a décidé de travailler avec le CENTRE DE GEOLOGIE DE L'OISANS.

Les associations laïques à but non lucratif : 8

Elles sont spécialisées dans l'organisation de colonies de vacances: "Aventure Vacances Energie", "IKAROS" pour exemple

Les tours opérateurs 8

Français ou étrangers, ils organisent des séjours ski loisir sur les périodes hivernales à Serre Chevalier Vallée Briançon (Equity).

La formation professionnelle 11

L'accueil de groupes dans le cadre des stages de formation professionnelle. Une convention est signée chaque année avec le "CRET", CNSNMM. Stagiaires ski alpin, accompagnateurs en moyenne montagne, guides de haute montagne et les formations d'agents de parc nationaux.

Le centre d'oxygénation n'est pas rentable à ce jour...

Il faut relancer une stratégie de repositionnement clair, et se poser les bonnes questions:

- Quel sera le nouveau statut juridique ?
- Quelles sont les cibles ?
- Quel investissement la commune ou un privé est prêt à investir ?
- Quelles infrastructures autour du projet ?

Prévoir un plan de relance du centre d'oxygénation sur 2 à 4 ans pour une nouvelle image.

QUI ? QUOI ? QUAND ? COMMENT ?

LE CONSTAT, MA VISION

Centre d'oxygénation

POSITIONNEMENT

Fort d'une notoriété depuis 1985, le centre d'oxygénation est une vieille institution du paysage Briançonnais.

Cependant la structure a du mal à trouver son positionnement.

Géologie ? Tours opérateurs ? Sportifs de haut niveau ? Clubs amateurs ?

Autant de questions sans vraiment de réponses à ce jour qui impactent sur l'image du centre.

D'ailleurs, Centre d'oxygénation ? ou CIPPA ? (centre international de préparation physique en altitude)

Doit-on repenser le nom commercial ?

Accès handicapés :

Le centre n'est pas aux normes

Ascenseurs :

Les accès aux chambres ne sont pas déserviés et sont problématiques pour les clients et pour le personnel de ménage

Salle de musculation réservée au coach sportifs :

La salle ne peut être louée sans préparateur physique diplômé.

Haut niveau, hyper contrénuant...

Les sportifs de haut niveau sont difficiles à satisfaire car souvent à la recherche d'une prestation hôtelière haut de gamme.

Les fiches techniques transmises par les organisateurs demandent à l'établissement qui l'accueille un cahier des charges très précis et contrénuant :

- Personnel mobilisé 24h/24h
- Privatisation des espaces

Aujourd'hui, nous sommes dans l'impossibilité de les accueillir sans travaux pharaoniques pour le centre d'oxygénation.

Une institution qui accueille depuis 1985... Faire de ses lacunes un atout...

Souvenirs innébranlables dans la tête de nombreux sportifs, coachs, pro, amateurs et autres associations ou clubs sportifs.

Le centre d'oxygénation doit continuer à accueillir des sportifs, dispenser des séjours à consonnance sportive, loisir, bien-être, détente et tout ce qui peut mettre en valeur les activités à découvrir dans le département des Hautes Alpes et non pas les infrastructures que nous ne possédons pas (cf comparatif Fond-Romeu)...

Points négatifs

Réservations

Les clubs sportifs amateurs ou pro recherchent principalement les mêmes périodes de réservation.

- Vacances scolaires d'été et d'hiver.
- Très peu de périodes sont réservées en intersaison

Infrastructures sportives municipales

- Même si les infrastructures locales (gymnase, lignes d'eau, glace, etc...) sont disponibles pendant les périodes de vacances scolaires, elles ne sont pas mises à disposition avec les équipements (gymnastique pour exemple).

Points faibles et problématiques, les infrastructures municipales sont fortement utilisées par les clubs, écoles, associations et citoyens locaux hors vacances scolaires.

Les créneaux ne sont pas adaptés aux demandes des clubs hors vacances scolaires.

Bâtiments vétustes

Le bâtiment du centre d'oxygénation n'est plus aux standards de commercialisation d'aujourd'hui.

Les infrastructures au sein du centre sont peu nombreuses et fonctionnent mal, voir ne fonctionnent plus...

Vision du projet

Il faut continuer à démarcher les clubs sportifs amateurs et assurer la fidélisation de la clientèle actuelle. Cependant pour l'image du centre, il faut se séparer des séjours géologiques ou l'accueil de groupes non-sportifs.

S'orienter vers de nouvelles cibles pour combler les intersaisons :

Loin des standards de centres internationaux de préparation physique (comparatif ci-dessous), il faut repositionner le centre d'oxygénation sur des marchés différents.

Mêler le loisir, bien-être et activités sportives proposées par notre environnement.

Ski, Trail, Course à pied, Triathlon, Randonnée, Escalade, Alpinisme, Kayak, Parapente, Vtt, Cyclotourisme, Yoga, Sports de glace, Kite Surf, Planche à voile.

Les associations et clubs à conforter :

- Associations sportives, clubs sportifs.
- Formations aux métiers de la montagne.

Les niches à développer :

- Les séniors;
- Incentives d'entreprise;
- Stages de cohésion d'entreprise;
- Séjours de déconnexion aux nouvelles technologies pour les grands groupes;
- Séjours bien-être, détente, yoga;
- Récupération après une blessure liée aux sports;
- Résidences artistiques (sports & master class).

Revenus complémentaires :

- Louer nos espaces à des partenaires privés (masseurs, kiné, yoga, cours de fitness).
- Ouvrir le restaurant aux Briançonnais.
- Ouvrir un Bar à jus de fruit et cocktail Smoothy sans alcool.
- Louer le centre pour des événements privés (mariage, baptême, anniversaire...).
- Equiper nos espaces d'un jacuzzi, bains Norvégien, piscine autoportée, salle de lecture.
- Salle d'entretien pour vélo, ski.
- Poste de nettoyage des vélos.
- Borne de rechargement pour E-Bike.
- Borne de vente de forfaits de ski.

Séparer les deux bâtiments et proposer deux prestations d'hébergement différentes :

Le bâtiment gagnerait en souplesse de gestion, en optimisation des fluides en ouvrant ou en fermant nos ailes à la demande.

Une aile pour les particuliers:

- Prestation plus cosy en chambre
- TV dans les chambres
- Lits doubles

Une aile pour les groupes:

- Chambrées collectives

Optimiser et améliorer nos infrastructures existantes:

- Insonoriser la salle de conférence et l'équiper de visio-conférence.
- Restructurer les salles au sous-sol (atelier de préparation des skis).
- Utiliser les terrasses extérieures.
- Transformer la salle de musculation en espace de bien-être, jacuzzi, Cryothérapie et fitness

Le potentiel est énorme, bien d'autres idées sont à développer pour proposer une prestation de qualité nécessaire à la relance de l'équipement.

POUR COMPARATIF... LES INSTALLATIONS À FOND ROMEU POSITIONNÉ DEPUIS 1967

STADE D'ATHLETISME

- Piste en revêtement synthétique, de 400 mètres de 6 couloirs
- 2 sautoirs en longueur/triple sauts
- 1 sautoir en hauteur.
- 1 sautoir à la perche
- 1 espace lancer de poids /lancer de javelot
- 1 rivière de steeple

GYMNASE

- 1 terrain de hand-ball.
 - 3 terrains de volley-ball.
 - 1 terrain de basket.
 - 7 terrains de badminton
- Possibilité d'aménagement roller course et artistique

STADES D'ENTRAINEMENT COLLECTIFS

- Terrains engazonnés accolés :
- 1 stade de Rugby (entouré de la piste d'athlétisme) : 100m x 50 m
 - 1 stade d'entraînement polyvalent (entouré de la piste Roller)
 - 1 stade polyvalent Football / Rugby

SALLE DE MUSCULATION

- Musculation: 150 m² – 1 miroir
- 35 machines
- 20 Barres Olympiques
- Haltères de 1kg à 24 kg
- Disques de 0,5 kg à 25 kg
- Kettlebells de 4 kg à 24 kg
- 1 cage à squat
- 1 Squat Keiser
- 1 Functional Trainer Keiser
- 2 Cordes à grimper.
- Elastiques.
- 1 bosu.
- Medecin ball de 500 g à 7 kilos.
- Haies modulables.
- Echelle de rythme.
- Harnais de résistance.
- 2 mini-trampoline.
- Bancs suédois
- Plateformes plio-métriques.

ESPACE CARDIO-TRAINING + SALLE HYPOXIE

- Entraînement de 1000m à 5000m
- Variations possibles des températures (froid- chaud)
- CMDAP (Machine à câbles)
- Un tirage poulie haute
- Un développé/couché
- Un soulevé de terre
- Machine renforcement des avants bras
- Barres et haltères
- Échelle horizontale

SALLE D'HALTÉROPHILIE

- 160 m² – Grandes portes fenêtres
- Sept plateaux complets d'haltérophilie. Surface entièrement absorbante
- Supports: Barres et poids 3 miroirs
- Petit espace aménagé musculation
- 1 développe/couché
- 1 tirage poulie haute
- 1 structure 3 en 1 (dips, fraction, abdos)

SALLE DE LUTTE

- 600m² – 30m X 20m
- Tapis de Lutte 18m X 24 M
- 2 grands cercles olympiques et 4 petits

PISCINES COUVERTES, un bassin de 50m et deux bassins de 25m

- 6 lignes d'eau
- Profondeur 2m uniforme
- Chronomètre mural
- 6 plots dernière génération
- Espace musculation avec matériel spécifique

SALLE D'ARME ET DE TIR

- 5 pistes d'escrime réglementaires
- 12 postes de tir à 10m

PATINOIRE OLYMPIQUE

- 1800 m² (60m x 30m)
- Gradins 450 places
- Vestiaires
- Pourtour complet de protection short-track (45cm épaisseur)
- Équipement de Hockey

PISTE DE ROLLER

- Piste goudronnée
- 300 m x 6 m

SALLE D'ESCALDE

- Structure d'escalade avec protection sol tapis de lutte.

STRUCTURES A PROXIMITÉ

SKI ROUE : Accolé aux stades et aux équipements du CNEA, la piste Martin FOURCADE, gérée par la Communauté de Commune des Pyrénées Catalanes, s'étire dans la forêt sur 2,2 km mais peut atteindre 3,5 km avec des boucles à profils variés. Été comme hiver, cette piste est fréquentée par de nombreuses équipes françaises et étrangères. Unique en France, les athlètes l'utilisent aussi bien pour des entraînements en roller-ski ; en ski-roues qu'en biathlon et nordique.

STATION DE SKI, TRAIL, VTT...

RESTAURATION

« LE PANORAMIQUE » propose des menus adaptés aux sportifs.
Produits frais (75%) et menus validés par une équipe de nutritionnistes et diététiciens.

HÉBERGEMENT

« LA TOUR » s'élève sur 7 étages et dispose de plus de 140 lits
• À chaque étage 18 chambres :
• Douze chambres individuelles (1 lit pour 1 personne, douche, lavabo et toilettes)
• Six chambres doubles (1 lit double ou 2 lits (twin beds), douche, lavabo et toilettes)

SOINS – MÉDICAL

Team : 2 médecins – 1 kinésithérapeute / ostéopathe – 4 infirmières
Bains Froids – Sauna – Hammam – Espace Cryothérapie

LES CHIFFRES

Bilan voté en conseil d'administration le 15 juin 2020 en annexe

Présentation des comptes 2019

• Stock	4938€
• Déficit de trésorerie	2471€

Ventes :

• Hébergement	552 888,50€
• Restauration	53 348,50€
• Location de salle	3060€
• Bar	257€
• Salle de musculation	3215€
• Divers	964,85€
• Transfert de charges d'exploitation	3555,17€

Le CA en 2019 est de 640 706,95€

Dépenses :

Achats	162 951,70€
Services extérieurs	56 029,36€
Autres services extérieurs	17 333,83€
Impôts et taxes	42 180,69€
Charges de personnel	349 604,78€
Autres charges de gestion	274,63€
Charges exceptionnelles	1237,40€
Dot. amort et provisions	7408,75€
Excédent	3685,81€

Les dépenses en 2019 sont de 637 021,14€

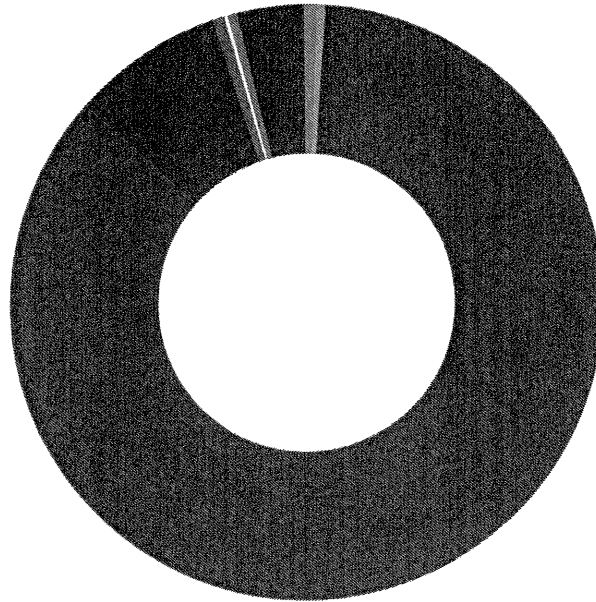
Produits Hébergement	Quantité
Pensions complètes	2767
1/2 pensions	684
Nuits sèches	43
Nuits et petit-déjeuner	943
Séjour CRET 1/2 pensions	661
Séjour CRET + nuit + petit-déjeuner	311
Géologie - pensions complètes	5373
Formations professionnelles	38
Trophée petits champions	266
Total nuitées	6275

Produits Restauration	Quantité
Petit-déjeuner	86
Repas extérieurs	1089
Pique-niques	970
Trophée petits champions	1582
Goûter formation	660
Repas améliorés	139

Produits offerts	Quantité
Nuitées	21
Repas extérieurs	14
Pique-niques	
Pension complète	115

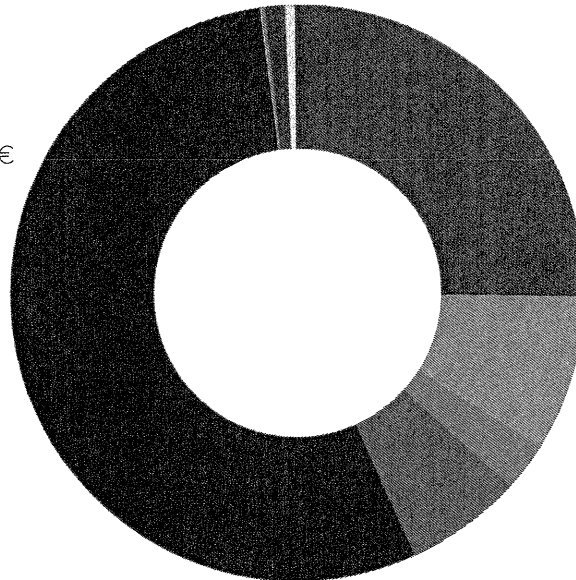
Ventes
Le CA en 2019 est de 640 706.95€

EXEDENT en 2019 : 3 685.81€



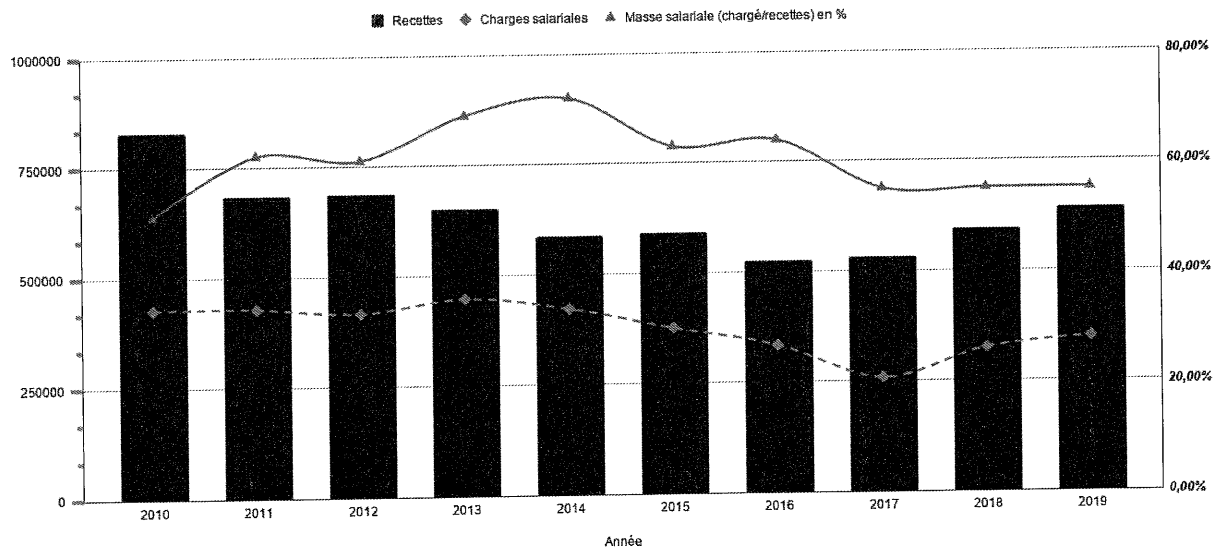
● Stock ● Déficit de trésorerie ● Hébergement ● Restauration ● Location de salle ● Divers ● Salle de musculation ● Transfert de charges d'exploitation

Dépenses
Les dépenses en 2019 sont de 637 021.14€



● Achats ● Services extérieurs ● Autres services extérieurs ● Impôts et taxes ● Charges de personnel ● Autres charges de gestion ● Charges exceptionnelles ● Dot. amort et provisions ● Excédent

Recettes, charges salariales et masses salariales chargées/recettes en %



CRISES SANITAIRES LA COVID 19

Annulations et pertes des ventes

L'intégralité des contrats signés en 2020 pour les périodes du 13/03/2020 au 01/06/2020 et du 1/09/2020 au 1/12/2020 ont été annulé. Aucune réservation n'ont été générée par email, ou par téléphone pendant 3 mois.

Jours géologiques, lycées, Associations sportives, Trophée des petits champions, Association Servas autant de contrats annulés.

Total des pertes :

112 722 € au printemps
83.462 € à l'automne

Dettes fournisseurs dues du 01/03/2020	57 000€
Situation du compte bancaire au 1/03/2020	56 716.€

De part notre statut juridique la structure ne peut être à découvert, cela est formellement interdit par la chambre régionale des comptes

• Mme Etourmy et Mr Prévost ont continué à travailler pendant le confinement.

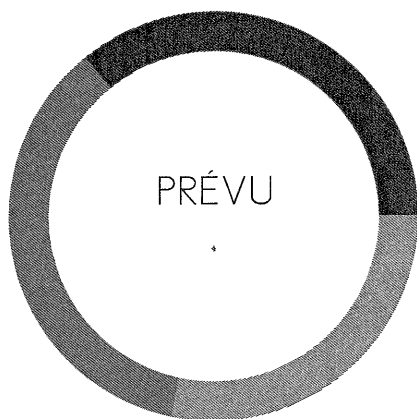
Le conseil d'administration a décidé de maintenir les salaires des familles pendant la crise et de faire attendre les fournisseurs. Nous avons utilisé cette trésorerie pour assurer les salaires.

Le conseil d'administration a voté une aide de trésorerie remboursable octroyée par la municipalité pour payer les fournisseurs et maintenir la structure à flot afin d'éviter la dissolution de la régie autonome.

Demande d'aide à la mairie de Briançon : 90 000 euros

Le CIPPA a payé ses dettes fournisseurs le 1er juillet 2020 soit 57 000€.

Chiffres du 1^{er} janvier au 16 mars



105 060€ : Janvier - Février - Mars
112 722€ : Mars - Avril - Mai - Juin
83 462€ : Septembre - Octobre - Novembre



105 060€ : Janvier - Février - Mars
-112 722€ : Mars - Avril - Mai - Juin
-83 462€ : Septembre - Octobre - Novembre

CHIFFRE
D'AFFAIRE AU 1/07/2020
EN BAISSSE

105 060€ EUR

PROFITS NON RÉALISÉS
PERTES

-60 %

COUT GLOBAL
PERTES

-288 722€

- L'ensemble des séjours géologies lycées, universitaires n'ont pu tenir leurs conseils d'administrations suite au confinement pour valider les séjours d'automne. Ils ont donc annulé leurs réservations prévu au centre pour le printemps et automne 2020.
- Pertes estimés avec la crise sanitaire fin novembre 2020 à 198 722 € pour les périodes d'intersaisons .
- Il faut ajouter la dette d'avance de trésorerie remboursable au 01/07/2021 d'un montant de 90 000€

VENTILATION RAPPORT NUITÉES DU 01/01/2020 AU 16/03/2020

Bilan au 10 juillet 2020

VENTILATION PAR PRODUITS JANVIER - FÉVRIER - MARS 2020

Produits Hébergement	Quantité
Pensions complètes	1738
1/2 pensions	846
Nuits et petit-déjeuner	92
Séjour CRET + de 3 semaines	17
Séjour CRET 1 semaines	30
Séjour CRET 1/2 pensions	17
Séjour CRET + nuit + petit-déjeuner	48
Séjours Geologie	996
Total nuitées	5308

Produits Restauration	Quantité
Petit-déjeuner	47
Repas extérieurs	102
Repas froids Hockey	27
Pique-niques	205

Il faut rappeler que le chiffre d'affaire généré est le fruit de la commercialisation de l'année précédente.

Le site internet était piraté comme l'indiquait le prestataire Alpes Multimédia.

De nombreuses options de réservations n'étaient pas engagées par des arrhes et n'ont pas donné suite...

VENTILATION PAR PRODUITS JUILLET - AOÛT 2020

Produits Hébergement	Quantité
Pensions complètes	1557
1/2 pensions	240
Nuits et petit-déjeuner	220
Total nuitées	2017

Produits Restauration	Quantité
Petit-déjeuner	
Repas extérieurs*	50

CHIFFRE
D'AFFAIRE AU 01/09/20
EN BAISSÉ

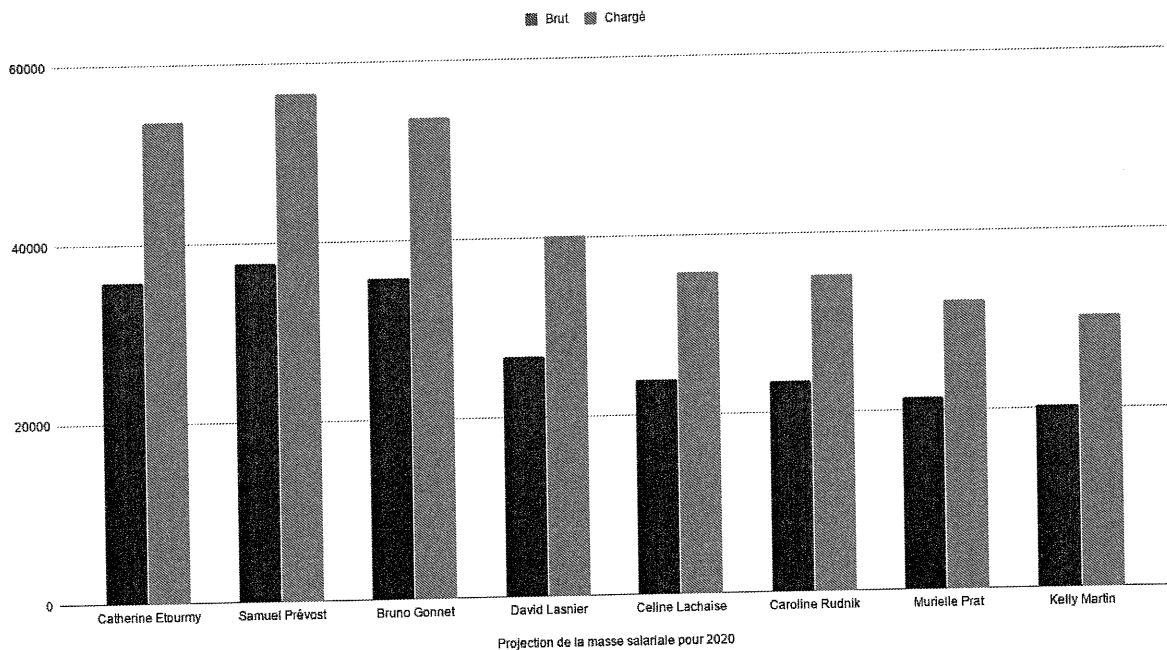
88 375 EUR

Simulation masse salariale 2020

Chargé total annuel CDI 204 946,70€
CDD 101 159,60€

Total : 306,106,30 €

Brut et Chargé



Résultat présenté pour 2020 : 217 435€ de contrat signés.

TRAVAUX EFFECTUES FINANCÉS PAR LA COMMUNE DE BRIANÇON

Travaux demandés par Mr Faure Brac depuis longtemps

Actions et travaux engagés pendant le COVID

Après l'audit demandé par le conseil d'administration à l'embauche de Mr Prévost sur le centre et l'état général du bâtiment le 2 février 2020, voici les actions qui ont été décidées par le conseil d'administration :

Travaux réalisés avec les prestataires et les services techniques de la commune avant et pendant le COVID:

- Les colonnes sèches ont été entièrement remises à neuf dans le bâtiment B.
- Le moteur et le régulateur de la chaudière de production d'eau sanitaire du bâtiment A a été changé.
- Le régulateur de la chaudière de production d'eau sanitaire du bâtiment B a été changé.
- Les batteries de secours du système général du SSI ont été changées.
- Les trous dans la terrasse du bar ont été réparés.
- L'ensemble des fuites du bâtiment ont été réparées.
- L'ensemble des lavabos défectueux ont été réparés et les mitigeurs cassés ont été remplacés.
- L'ensemble du SSI a été remis en service et contrôlé.
- Un rotofil et une tondeuse ont été achetés pour l'entretien des abords.
- Deux frigos ont été remplacés.

Communication :

- Refonte du site internet et mise en ligne.
- Refonte de la charte graphique
- Équipement d'un logiciel de réservation et planning de chambre « Amninetiz ».
- Mise en place de la matrice de dépôt des comptes de résultat, bilan, budget au format M4 obligatoire depuis 1996...
- Installation et configuration du nouveau logiciel de devis et facturation « Quickbook ».
- Création des produits dans le logiciel selon les tarifs votés par le CA
- Création du fichier clients (non terminé...)
- Renégociation des contrats à la baisse des fournisseurs *Orange, Interway...
- Gestion des impayés fournisseurs et mise en place d'échéancier COVID pour les fluides.
- Relance client sur les impayés de l'hiver.

Discussions, partenariat et rencontre en lien avec l'avenir du centre...

- Gocryo (cryothérapie), Alpes Squash (bains japonais),
- Phillipe Buill et Aurelia Mignon (Syndicat National des Guides de hautes montagnes) . Patrick Gélato (Président Ski Club Serre-Chevalier)
- Cyril Castre (préparateur mental), Julie Bezard (préparateur physique de haut niveau), Corentin Billy (préparateur physique)
- Origin rafting, Sport Rent, Pascal Thomas/Fabien Oger. (prestataires Eaux vives)
- Le directeur commercial FRANCE du groupe MIZUNO France (investissement privé pour rachat du centre)
- Patrick Arnaud (Directeur SCV), Gilles Vanheule (Directeur OTISC SCVB)
- Alexandra Louison (equipe de france de triathlon)

www.cippa.com
À RE-DÉCOUVRIR



2020

DIRECTEUR
SAMUEL PRÉVOST

Plaine des Sports
Rue Jean Moulin
05100 BRIANÇON

Mobile
06 07 27 36 21

Secrétariat
04 92 20 17 60

E-mail
dir.cippa@gmail.com

Site web
www.cippa.com

Annexes

1. Budget supplémentaire
2. Extrait du registre des libérations du conseil municipal du 3 juin 2020
3. Convention d'avance remboursable avec la régie autonome du CIPPA
4. Bail à titre précaire
5. Status
6. Conventions GRETA et CRET
7. Bilan de visite refection du batiment Alain Gallinet Architecte DPLG
8. Chiffres observatoire de l'activité touristique au 1er juillet 2020
9. Simulation de la masse salariale 2020
10. budget prévisionnel 2020

ANNEXE 1

CENTRE D'OXYGENATION
Les Sagnes
05103 BRIANCON CEDEX

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2019



EXERCICE 2019
SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES	Budget primitif 2019	Ecart	Budget supplément 2019	RECETTES	Budget primitif 2019	Ecart	Budget supplément 2019
11 Report à nouveau	36 387	-36 387		0 Fonds propres et Réserves	32 155	-32 155	0
119000 Report à nouveau déficitaire	36 387	-36 387		0 Fonds associatif et réserve	32 155	-32 155	0
13 Subv. investissement	0	0		0 11 Report à nouveau	0	0	0
139000 Subv. Inscrites au résultat	0	0		0 110000 Report à nouveau bénéficiaire	0	0	0
151 Prov. risques charges	0	0		0 13 Subv. Investissem.	0	0	0
151000 Prov. Risques charges	0	0		0 131000 Subv. Investissem.	0	0	0
16 Remboursement emprunts	0	0		0 16 Emprunts et dettes	0	0	0
168000 Crédit agricole	0	0		0 164100 Emprunt	0	0	0
20 Immobilisations incorporelles	0	0		0 28 Dotation amortissement	11 241	-3 632	7 409
20100 Frais établissement	0	0		0 280100 amort. frais établit	0	0	0
20500 concession	0	0		0 280500 amort concession logiciel	1 326	1	1 327
				281510 amort. I.T.M.O.)	4 779	-1 504	3 276
21 Immo. Corporelles	11 000	-11 000		0 281810 amort. inst.agencet.amé.	2 464	0	2 464
215100 I.T.M.O.	4 000	-4 000		281820 amort. mat. transport	0	0	0
218100 Inst. Agencement aménag.		0		0 281830 amort. mat. bureau	175	0	175
218200 Matériel transport		0		0 281840 amort. mobilier	2 330	-2 330	0
218300 Matériel bureau		0		0 281880 amort. Autres matériel	167	0	167
218400 Mobilier	7 000	-7 000					
218800 Autres matériels		0					
31 Stock	0	4 938	4 938				
311000 Stock	0	4 938	4 938				
Déficit de trésorerie			2 471	Déficit de trésorerie	3 991		
Excédent de trésorerie	0						
	47 387		7 409		47 387	-39 978	7 409

Le Président,
YVON AIGUIER

BORGIS FRANCIS
BOURBON CHRISTIAN
GREGORIE VERSTRAET
DU CHAFFAUT GILLES
ROMAIN GRYSKA
JACQUES JALADE
CATHERINE VALDENAIRE

JACQUES PETIT
CLAUDE JIMENEZ
MARC LIBERELLE
CUIPPA MARCEL
FABRE MIREILLE
MANU ROMAIN
MOHAMED DJEFFAL

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2019

ANNEXE 1

EXERCICE 2019

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Budget primitif 2019	Ecart	Budget supplément 2019	RECETTES	Budget primitif 2019	Ecart	Budget supplément 2019
60 Achats	158 014	4 938	162 951,70	70 Ventes	644 236	-54 646	613 733,85
602200 Fournitures consommables	2 800	-544	2 256,13	706100 Hébergement/restauration	636 756	-83 868	552 888,50
602220 Produits entretien	5 100	-419	4 681,37	70610100 Repas			53346,5
602600 Consignes	0	0	0,00	706200 Bar	0	257	257,00
603100 Variations stock appro	0	246	246,24	706400 Divers	100	313	413,00
603700 Variations stock march	0	0	0,00	708100 Recettes pédagogiques	400	-160	240,00
604000 Frais et mat. pédag	400	66	466,00	708200 commissions et courtages	200	-40	160,05
604001 Analyse vétérinaire	800	-97	702,98	708310 Location sauna	0	0	0,00
606100 Gaz	30 032	-270	29 762,06	708330 Loc salle	4 360	-1 300	3 060,00
6061100 Electricité	22 483	2 328	24 810,71	708331 Location salle musculation	2 420	0	3 215,00
606120 Eau	8 000	-2 451	5 549,21	708350 Mise à dispo du bus	0	152	151,80
606140 Carburant	50	0	50,00	708810 Partenariat sponsoring	0	0	0,00
606300 Fourn. petit équip.	2 100	54	2 154,18	708800 Bonis sur reprise emballages	0	0	0,00
606310 Fourn. de déco.	100	-100	0,00				
606400 Fourn. de bureau	1 600	-371	1 228,56				
607000 Alimentation	84 549	6 495	91 044,26				
607200 Boissons bar	0	0	0,00	74 Subventions	0	0	0,00
607400 Achats divers	0	0	0,00				
609000 R.R.R. Galland	0	0	0,00	740000 Subventions	0	0	0,00
61 Services extérieurs	67 915	-11 886	56 029,36	75 Autres produits	0	159	171,43
611000 Sous-traitance/relais Ratier	0	0	0,00				
611100 Blanchisserie	11 500	-495	11 005,05	758000 Produits divers	0	159	159,41
613200 Location immobilière	12 000	-12 000	0,00	7583000 Différences de règlement			12,02
613500 Location matériel	3 029	176	3 205,15	758100 Retenue d'arrhes	0	0	0,00
615000 Entretien et réparation	0	0	0,00				
615200 Entr. rép. sur biens immo.	930	283	1 212,72				
615510 Entr. rép. sur biens mobiliers	11 433	-466	10 967,06				
615520 Entretien matériel transport	0	0	0,00				
615530 Entretien matériel bureau	100	-100	0,00				
615600 Maintenance	16 602	699	17 300,47				
616000 Assurances véhicules	628	-1	627,26				
616100 Ass. Multirisques+divers	11 694	18	11 711,65				
618100 Documentation générale	0	0	0,00				
62 Autres services extérieurs	14 882	2 430	17 333,63				
621100 Personnel interimaire	0	0	0,00				
622200 Commissions	0	0	0,00				
622600 Honoraires	7 136	1 927	9 064,80				
622610 Honoraire Avocat	0	0	0,00				
623000 Annonces et insertions	0	2 252	2 252,35				
623400 Cadeaux clientèle(entrée musc	0	0	0,00				
623700 Publication	1 850	-1 850	0,00				
623800 Divers (canal sat., canal +)	850	0	849,60				
623810 Partenariat sponsoring	0	0	0,00				
624400 Transport administratif	30	-6	24,35				
625000 Dépl. Missions récept.	0	42	42,20				
626000 Frais postaux	360	2	361,86				
626200 Téléphone	3 894	-426	3 468,39				
626500 Téléphone portable	0	473	472,75				
627000 Services bancaires	200	16	215,78				
627500 ancv			21,75				
628100 Cotisations	560	0	560,00				

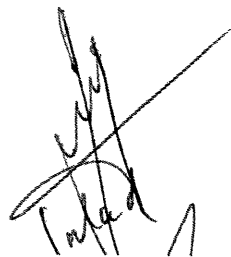
Le Président,

YVON AIGUIER

les membres du conseil d'administration,

BORGIS FRANCIS
BOURBON CHRISTIAN
GREGORIE VERSTRAET
DU CHAFFAUT GILLES
ROMAIN GRYSKA
JACQUES JALADE
CATHERINE VALDENNAIRE

JACQUES PETIT
CLAUDE JIMENEZ
MARC LIBERELLE
CUIPPA MARCEL
FABRE MIREILLE
MANU ROMAIN
MOHAMED DJEFFAL





ANNEXE 1

CENTRE D'OXYGENATION
Les Sagnes
05103 BRIANCON CEDEX

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2019/ suite

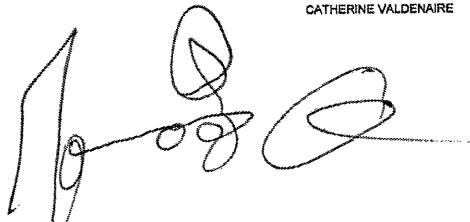
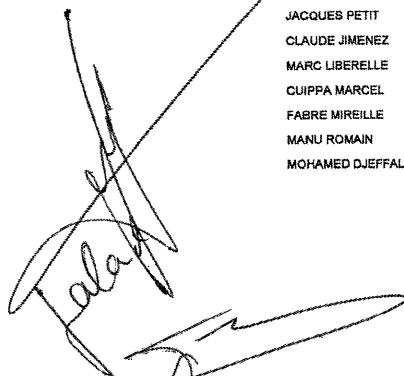
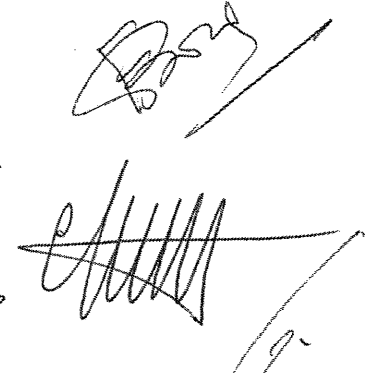
63 Impôts et taxes	37 210	4 971	42 180,69	76 Produits financiers	0	0	0,00
631100 Taxe sur Salaire	20 627	5 733	26 360,00				
631200 Taxe apprentissage	1 560	-1 560	0,00	764000 Rev. valeurs mob.placem.	0	0	0,00
631300 Formation continue	2 361	876	3 237,69	765000 Escompte Obtenu	0	0	0,00
635800 Autres droits	0	0	0,00	767000 Produit Net s/ Cession Valeur	0	0	0,00
635100 IFA	0	0	0,00	768000 Autres prod. financiers	0	0	0,00
635110 Taxe professionnelle	0	0	0,00				
635120 Taxe Habitation	7 770	-551	7 219,00				
637000 Autres impôts et taxes	4 892	472	5 364,00				
64 Charges de personnel	373 281	-23 656	349 624,78	770000 Produits except	0	0	3246,50
641100 Salaires	229 383	-1 978	227 404,95	771000 Produits except.	0	0	0,00
641100 Indemn.licencement	0	0	0,00	771800 Autres produits except.	0	0	0,00
641100 Indemn. Journaliere non soumis chg	0	0	0,00	772000 Prod. exploit. / ex. ant.	0	0	0,00
641200 Congés payés	5 950	-10 497	-4 546,78	772700 Prod. except./ ex. ant.	0	0	0,00
641430 Avantages en nature	0	0	0,00	775000 Prod. cession immobilis.	0	0	0,00
641900 Remb./rémunérations	0	0	0,00	777000 Quote-part subv.invest.	0	0	0,00
645100 Sécurité sociale	59 094	6 691	65 784,72	778100 Remb. Déteriorations	0	0	0,00
645300 Retraite	17 390	2 947	20 337,45	778800 Autres prod. except.(estienne)	0	0	0,00
645330 Adrea Mutuelle	3 012	-87	2 924,39	778000 Produits exceptionnels	0	0	0,00
645400 Chômage	9 290	-9 290	0,00				
645500 Prévoyance	5 407	1 458	6 864,33				
645800 Cotis. Aux autres org. Soc.	2 550	-4 962	-2 412,18				
647500 Médecine du travail	1 186	0	1 185,60				
648000 Autre charge personnel	40 000	-7 938	32 062,30				
65 Autres charges de gestion	239	36	274,63	78 Reprises sur provisions	0	0	0,00
651100 Redevances, concessions	139	0	139,00	787000 Reprises / provisions	0	0	0,00
654000 Créances irrécouvrables	0	0	0,00				
658000 Charges diverses	100	36	135,63				
66 Charges financières	0	0	0,00				
661100 Intérêts des emprunts	0	0	0,00				
67 Charges exceptionnelles	0	1 237	1 237,40	Transfert charges d'exploit.	16366,75	6814	23558,17
670000 Charges except.(+671800)	0	1 237	1 237,40				
671200 Pénalité Amende	0	0	0,00				
672000 Charges/ex. antérieurs	0	0	0,00	790000 Transfert de charges	4 430	-4430	4174,00
672700 Charges except/ex. ant.	0	0	0,00	791000 Loyer Lachaize	4 800		0,00
675000 Val.comp.éi.act.cédés	0	0	0,00	791100 Avant. Nature	5 117	-553	4563,85
678000 Autres charges exceptionn.	0	0	0,00	791200 Indemn. Journ.	1 020	7722	8742,32
675200 Imm. Corporelles	0	0	0,00	791300 Avantage nature logement	0	6075	6075,00
68 Dot. Amort. et provisions	8 082	-674	7 408,75				
681110 Dot.amort.des Immo.	0	1 327	1 327,00				
681500 Dot. prov. pour risques(eau)	0	0	0,00				
681120 Immo. Corporelles	8 082	-2 001	6 081,75				
Excédent	0		3 685,81	Déficit reportable	0		
	659 603	-18 897	640 706,95		659 603	-18 898	640706,95

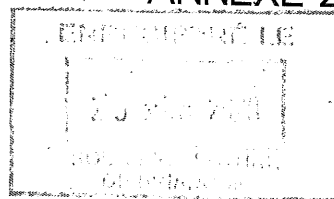
Le Président,
YVON AIGUIER

les membres du conseil d'administration,

BORGIS FRANCIS
BOURBON CHRISTIAN
GREGORIE VERSTRAET
DU CHAFFAUT GILLES
ROMAIN GRYSKA
JACQUES JALADE
CATHERINE VALDENNAIRE

JACQUES PETIT
CLAUDE JIMENEZ
MARC LIBERELLE
CUIPPA MARCEL
FABRE MIREILLE
MANU ROMAIN
MOHAMED DJEFFAL



CONSEIL MUNICIPAL DU 03/06/2020
PIÈCE ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION
FINANCES 4 N° DEL 2020.06.03/055

**CONVENTION D'AVANCE REMBOURSABLE
 AVEC LA REGIE AUTONOME DU CIPPA**

ENTRE

La commune de Briançon, représentée par son maire en exercice, Monsieur Gérard FROMM, dûment habilité à signer la présente convention par délibération du conseil municipal n°DEL 2020.06.03/055 en date du 3 juin 2020,

D'UNE PART,

ET

La régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière du centre d'oxygénation de Briançon (Centre International de Préparation Physique en Altitude), établissement public inscrit au répertoire SIRENE sous le numéro 340 390 301, ayant son siège social sis à BRIANÇON (05100) - rue Jean Moulin, représentée par son directeur en exercice, Monsieur Samuel PREVOST, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes en vertu des statuts et d'une délibération du conseil d'administration, Ci-après dénommée sous le vocable « *le CIPPA* »,

D'AUTRE PART,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

La pandémie de Covid-19 et les mesures prises pour limiter sa propagation ont provoqué un choc récessif de grande ampleur et sans équivalent dans l'histoire récente. La réponse à la crise sanitaire par le confinement de la population a réduit fortement l'activité économique, ce qui pèse sur la situation financière des entreprises, certains secteurs, comme l'hébergement et la restauration, étant particulièrement touchés.

Les missions de la régie autonome personnalisée du centre d'oxygénation de Briançon (CIPPA) ont été, sont et seront encore fortement impactées par la crise du Covid-19 : accueil et hébergement de sportifs de haut niveau pour des stages d'oxygénation et de préparation physique ; organisation de préparation ou de formation aux métiers sportifs, notamment les phases obligatoires relevant de la responsabilité de l'Etat ; mise en œuvre d'actions liant le sport à la recherche scientifique et médicale, à l'industrie, au tourisme et au climatisme ; accueil et hébergement des associations à vocation notamment sportive ; accueil des sportifs briançonnais dans les installations du Centre.

Aussi, afin d'assurer la continuité du service public du centre d'oxygénation, la commune de Briançon décide aujourd'hui d'intervenir pour apporter son aide au CIPPA.

ANNEXE 2

Rapporteur : FROMM Gérard

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 8 novembre 1985 ayant créé la régie autonome du centre international de préparation physique en altitude (CIPPA) ;

Considérant ce qui suit :

- La commune de Briançon a créé la régie autonome personnalisée du CIPPA pour exploiter le service public du centre d'oxygénation de Briançon, dans le respect, notamment, des textes qui organisent l'organisation et la promotion des activités physiques et sportives ;
- Le budget d'un service public à caractère industriel et commercial doit être équilibré à l'aide des recettes liées à l'exploitation de son activité propre, sauf dérogations ;
- En raison de circonstances exceptionnelles, la régie autonome personnalisée du CIPPA fait aujourd'hui appel à la commune de Briançon pour obtenir une aide destinée à lui permettre de surmonter les dommages survenus en raison de la pandémie de Covid-19 ;
- Au regard de la situation actuelle réellement exceptionnelle, en raison de l'exigence impérieuse de mettre en œuvre les moyens nécessaires à la sauvegarde du service public qu'elle a elle-même créé, et afin d'assurer la continuité du service public du centre d'oxygénation, la commune de Briançon décide donc d'apporter son soutien pour favoriser le rétablissement de la situation économique et financière du CIPPA ;
- En principe, les collectivités territoriales ne peuvent accorder de prêts à d'autres personnes publiques ; toutefois, par exception, la jurisprudence considère que le prêt entre collectivités territoriales et assimilés peut être autorisé, à titre exceptionnel, sous réserve du respect de quatre conditions cumulatives : un intérêt public ; un intérêt propre de la collectivité prêteuse ; que le prêt soit inscrit au budget de la collectivité qui l'octroie ; que le prêt soit consenti à titre gracieux, c'est-à-dire sans intérêts ;
- Aussi, dans le respect des règles jurisprudentielles, la commune de Briançon souhaite intervenir auprès de la régie autonome personnalisée du CIPPA par le biais d'une avance remboursable destinée à fournir la mise à disposition temporaire de fonds permettant de sécuriser le plan de trésorerie du CIPPA pour les quatre prochains mois (juin à septembre), le directeur du CIPPA ayant évalué le besoin à la somme de 90 000 euros ;

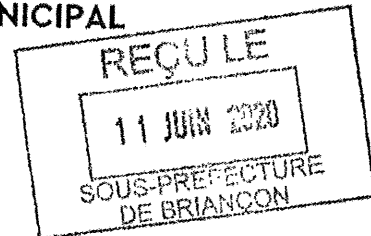
Ceci exposé, après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- D'approuver le principe d'une avance remboursable d'un montant de 90 000 € permettant d'assurer la continuité du fonctionnement du CIPPA ;
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget 2020 par décision modificative N°1 ;



N° DEL 2020.06.03/055

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 JUIN 2020



Thème : FINANCES 4

Objet : Convention
d'avance remboursable
attribuée au CIPPA
pour faire face aux
conséquences de la
pandémie de COVID-19.

Convocation :

Date : 28/05//2020

Affichage : 28/05/2020

Nombre de membres
du conseil municipal

En exercice : 33

Présents : 17

Nombre de
suffrages
exprimés : 20

Le mercredi 3 juin 2020 à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

Étaient Présents :

GUÉRIN Nicole, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARTINEZ Gilles, DJEFFAL Mohamed, GAILLARD Éliane, PROREL Alain, FABRE Mireille, RASTELLO Anne, GRYZKA Romain, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, ARMAND Émilie, DAZIN Florian.

Étaient représentés :

PETELET Renée donne pouvoir à GUÉRIN Nicole ;
KHALIFA Daphné donne pouvoir à FROMM Gérard ;
BRUNET Pascale donne pouvoir à RAVEL Fanny ;
ROMAIN Manuel donne pouvoir à DJEFFAL Mohamed ;

Absents excusés :

POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, MARCHELLO Marie, PETELET Renée, KHALIFA Daphné, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, FERRAINA Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, ROMAIN Manuel, HOLLARD Rémi, PEYTHIEU Éric, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLA

Secrétaire de séance : DJEFFAL Mohamed

ANNEXE 3

ARTICLE 1 - OBJET

En raison de la crise sanitaire née de la pandémie de covid-19, afin de permettre à la régie autonome personnalisée du CIPPA d'assurer le règlement des charges fixes et des salaires, dans l'attente de l'activation des dispositifs de soutien au secteur du tourisme mis en place par l'Etat et d'un retour à une situation normale, la commune de Briançon accepte de consentir une avance remboursable. La présente convention a pour objet de préciser les conditions et modalités selon lesquelles cette avance est consentie.

ARTICLE 2 - MONTANT

La commune de Briançon s'engage à verser à la régie autonome personnalisée du CIPPA une avance remboursable d'un montant de 90 000 euros.

ARTICLE 3 - VERSEMENT DE L'AVANCE

La commune de Briançon s'engage à mettre à disposition de la régie autonome personnalisée du CIPPA, dès la signature de la présente convention, le montant de l'avance remboursable sur le compte FR76 1007 1050 0000 0020 0006 473.

ARTICLE 4 - DUREE ET REMBOURSEMENT

Les fonds sont destinés à assurer le paiement des charges fixes et des salaires. Le directeur de la régie transmettra, tous les mois, un compte-rendu de l'utilisation des fonds mis à disposition par la commune. Il détaillera les moyens mis en œuvre pour rétablir la situation économique et financière du CIPPA et rembourser l'avance attribuée. Ce compte-rendu comportera un plan de trésorerie prospectif actualisé.

L'avance sera intégralement remboursée au plus tard le 30 juin 2021.

ARTICLE 5 - INTERETS

L'avance remboursable est effectuée à titre gracieux.

ARTICLE 6 - ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution de la présente convention et notamment pour la signification de tous actes de poursuites, les parties font élection de domicile en leur siège respectif :

- pour la commune de Briançon : en l'Hôtel de ville sis Immeuble « Les Cordeliers » - 1, Rue Aspirant Jan - 05100 Briançon ;
- pour la régie du CIPPA : avenue Jean Moulin - 05100 Briançon.

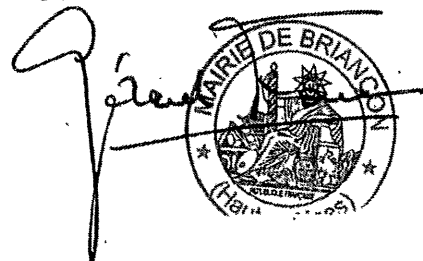
Fait en trois (3) exemplaires originaux, à Briançon le

22 JUIN 2020

Pour le CIPPA
Le Directeur
SAMUEL PREVOST

Pour la commune,
Le Maire,
Gérard FROMM.

C.I.P.P.A
~~Centre d'oxygénation~~
Rue Jean Moulin - 05100 BRIANÇON
Tél. 04 92 20 17 60
Siret: 340 390 301 00018



ANNEXE 4

B A I L A T I T R E P R E C A I R E

Entre les soussignés,

- Monsieur Robert de CAUMONT, Maire de la Commune de BRIANCON agissant pour le compte de la Commune en vertu d'une décision en date du d'une part,
- Monsieur _____ représentant du Conseil d'Administration de la Régie Autonome d'exploitation du Centre d'Oxygénation, d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : La Commune de BRIANCON donne à bail à la Régie Autonome d'exploitation du Centre d'Oxygénation les locaux désignés ci-après, composant le Centre d'Oxygénation situé sur le plateau du Serre Giniez.

ARTICLE 2 : Le présent bail est établi à compter du _____ à titre précaire, pour une durée non déterminée. Si l'une ou l'autre partie décidait d'y mettre fin, elle pourrait le faire à tout moment, à charge pour elle d'en aviser l'autre deux mois à l'avance par lettre Recommandée avec Accusé de Réception.

ARTICLE 3 : Le présent bail est consenti à titre gratuit. En contre partie, le preneur s'engage à payer toutes les charges de fonctionnement du local

En effet, tous les contrats d'entretien et abonnements seront pris au nom de la Régie. C'est le cas notamment de l'eau, de l'électricité, de l'entretien de l'ascenseur.

ARTICLE 4 : Les locaux sont remis au preneur à l'état neuf. Il n'y a donc pas lieu de demander d'intervention aux Services Techniques de la Ville de BRIANCON.

ARTICLE 5 : Le preneur s'engage à maintenir les lieux en bon état d'entretien et à effectuer toutes réparations locatives telles qu'elles sont définies par le Code Civil et les usages locaux.

ARTICLE 6 : Les locaux sont garnis de matériel de restauration, d'hôtellerie, de matériel médical et paramédical dont les listes sont jointes en annexe.

ARTICLE 7 : Ce matériel est fourni à l'état neuf, le preneur s'engage donc à maintenir tout ce matériel en bon état et à le remplacer à ses frais si nécessaire.

.../...

ARTICLE 8 : Le preneur s'engage à contracter toutes assurances contre les risques locatifs, vol, incendie, dégâts des eaux, recours contre les voisins, et faire assurer le mobilier et le matériel donné en location. Le preneur s'assurera en respectant les valeurs à neuf mobilières et immobilières du local.

ARTICLE 9 : Un état des lieux contradictoire et un inventaire seront établis à l'entrée du preneur et feront l'objet d'un pointage lors de la fin du bail.

ARTICLE 10 : Les frais de timbre et d'enregistrement auxquels pourra donner lieu le présent bail seront à la charge du preneur.

Fait à Briançon le,

P.J. :

Plans Centre

Copie exp. LECART - Matériel hotellerie Restauration

Copie factures - Médical et paramédical.



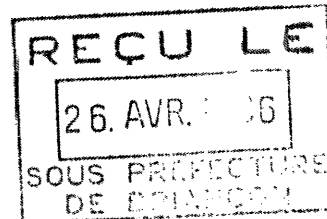
ANNEXE 5

CIPPA

REGIE AUTONOME

CENTRE D'OXYGENATION DE BRIANCON

REGLEMENT INTERIEUR



898

ARTICLE 1

La régie autonome a pour objet, dans le cadre des lois suivantes =

- * loi relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives (loi n° 84-810 du 16 Juillet 1984),
- * loi relative au développement et à la protection de la montagne (loi n°85-30 du 9 Janvier 1985),
- * loi d'orientation et de programmation pour la recherche et le développement technologique de la France (loi n° 82-610 du 15 Juillet 1982),

d'affirmer la dimension internationale et olympique du sport,

de faciliter, au premier titre, les échanges et rencontres entre sportifs d'Italie et de France,

d'assurer

- * l'accueil et l'hébergement de sportifs de haut-niveau pour des stages d'oxygénation et de préparation physique,
- * l'organisation de préparations ou de formations aux métiers sportifs, notamment les phases obligatoires relevant de la responsabilité de l'Etat,
- * la mise en oeuvre d'actions liant le sport à la recherche scientifique et médicale, à l'industrie, au tourisme et au climatisme,
- * l'accueil et l'hébergement des associations à vocation notamment sportive.

ARTICLE 2

La commune de Briançon mettra à la disposition de la Régie, par voie de convention, les biens meubles et immeubles nécessaires à son fonctionnement.

Ladite convention précisera en outre la répartition entre la Commune et la Régie des charges afférentes à ces biens.

ORGANISATION ADMINISTRATIVE

ARTICLE 3

La Régie est administrée par un Conseil d'Administration et un Directeur.

Chapitre 1

CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARTICLE 4

Le conseil d'administration est composé de 15 membres.

Les membres du Conseil d'Administration sont désignés par délibération du Conseil Municipal.

Ils sont relevés de leurs fonctions par la même autorité. Les membres du conseil d'administration doivent être de nationalité française et jouir de leurs droits civils et politiques.

Le nombre des membres du conseil d'administration titulaires d'un mandat de sénateur, député, conseiller général ou conseiller municipal ne peut excéder le tiers du nombre total des membres du conseil.

ARTICLE 5

Les membres du conseil d'administration doivent être choisis parmi les personnes s'intéressant particulièrement à la promotion sur Briançon, des activités physiques, sportives et culturelles.

ARTICLE 6

Les membres du conseil d'administration ne peuvent :

- * prendre ou conserver aucun intérêt dans les entreprises en rapport avec la régie,
- * occuper aucune fonction dans ces entreprises,
- * assurer aucune prestation pour ces entreprises,
- * prêter en aucun cas leur concours à titre onéreux à la régie.

En cas d'infraction à ces interdictions, l'intéressé est déchu de son mandat soit par le conseil d'administration à la diligence de son président, soit par le Préfet, agissant de sa propre initiative ou sur proposition du Maire.

ARTICLE 7

Les membres du conseil d'administration sont nommés pour 6 ans.

En cas de démission, de déchéance ou de décès, il est procédé dans les plus brefs délais au remplacement de l'intéressé, et le nouveau membre exerce son mandat pour une durée égale à celle qui restait à courir pour le membre remplacé.

ARTICLE 8

Le conseil d'administration élit en son sein un président et deux vice-président.

Le président et les vice-présidents sont élus pour 3 ans. Ils sont rééligibles. (Dans les mêmes conditions que l'article 7).

ARTICLE 9

Le conseil d'administration se réunit au moins tous les trois mois. Il est en outre, réuni chaque fois que le président le juge utile, ou sur la demande du Préfet ou de la majorité de ses membres.

Toute convocation est faite par le président, adressée par écrit et à domicile, huit jours francs avant la date de la réunion sauf convocation exceptionnelle.

Les séances du conseil d'administration ne sont pas publiques.

ANNEXE 5

Le Maire ou ses représentants, peuvent assister au conseil d'administration avec voix consultative.

Le directeur de la régie peut assister aux séances avec voix consultative.

ARTICLE 10

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que lorsque la moitié des membres en exercice sont présents ou représentés.

Dans le cas contraire, un procès verbal de carence est dressé par le président qui le joint à la convocation de la réunion suivante qui devra se tenir à trois jours d'intervalle au moins. Au cours des séances convoquées dans ces conditions, le conseil peut délibérer valablement quelque soit le nombre de membres présents ou représentés.

Les délibérations sont prises à la majorité des membres présents. Les membres absents peuvent donner délégations de vote à l'un des membres élus du conseil d'administration.

Seul le Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports, Membre du Conseil d'Administration es qualité peut se faire représenter par un agent de son service.

En cas de partage des voix, la voix du président est prépondérante.

Aucun membre du conseil ne peut recevoir plus de deux délégations de vote.

ARTICLE 11

Les fonctions de membres du conseil d'administration sont gratuites. Les membres du conseil peuvent recevoir des indemnités couvrant leurs frais réels de déplacement et de séjour lorsqu'ils agissent pour le compte de la régie. Ces indemnités sont versées au vu des pièces justificatives.

ARTICLE 12

Le président du conseil d'administration adresse au sous-préfet, dans les huit jours, une expédition des délibérations du conseil.

ARTICLE 13

Le conseil d'administration délibère sur toute question intéressant le fonctionnement de la régie.

Chapitre 2

DIRECTEUR

ARTICLE 14

Le directeur de la régie est nommé par le Maire, sur proposition du conseil d'administration.

Il peut être relevé de ses fonctions dans les mêmes conditions.

ARTICLE 15

Les fonctions de directeur sont incompatibles avec un mandat de sénateur, député, conseiller général au conseiller municipal conféré dans la ou les collectivités intéressées.

Les fonctions de directeur sont incompatibles avec celles de membre du conseil d'administration de la régie.

Le directeur ne peut prendre ou conserver aucun intérêt dans des entreprises en rapport avec la régie, occuper aucune fonction dans ces entreprises, ni assurer des prestations pour leur compte.

En cas d'infraction à ces interdictions, le directeur est relevé de ses fonctions par le préfet agissant, soit de sa propre initiative, soit sur proposition du conseil d'administration. IL est immédiatement remplacé.

ARTICLE 16

Le directeur assure, sous l'autorité et le contrôle du président du conseil d'administration, le fonctionnement de la régie. A cet effet :

- * il prend les mesures nécessaires à l'exécutions des décisions du conseil d'administration,

- * il exerce la direction de l'ensemble des services, sous réserve des dispositions ci-après concernant l'agent comptable,

- * il passe, en exécution des décisions du conseil d'administration et avec l'agrément de son président, tous actes, contrats, traités et marchés.

- * il recrute et licencie le personnel nécessaire dans la limite des inscriptions budgétaires.

- * il peut faire assermenter certains agents nommés par lui et agréés par le préfet.

- * il peut, sous sa responsabilité, déléguer sa signature à un ou plusieurs chefs de service, préalablement agréés à cet effet par le président du conseil d'administration.

Chapitre 3

AGENT COMPTABLE

ARTICLE 17

Les fonctions d'agent comptable, chef de la comptabilité générale, sont confiées soit à un comptable direct du Trésor, soit à un agent comptable spécial. Ce dernier est nommé par le Préfet sur proposition du conseil d'administration, après avis du trésorier-payeur général ; il ne peut être remplacé ou révoqué que dans les mêmes formes.

L'agent comptable peut, sous sa responsabilité et avec l'approbation du trésorier-payeur général, déléguer sa signature à un ou plusieurs agents qui constitue ses fondés de pouvoir par une procuration régulière.

ARTICLE 18

L'agent comptable assure le fonctionnement des services de la comptabilité de type commercial de la régie, avec l'aide du personnel nécessaire.

L'agent comptable est placé sous l'autorité du directeur.

L'agent comptable est personnellement et pécuniairement responsable de sa gestion et de la sincérité de ses écritures.

Il est astreint à fournir un cautionnement dont le montant est fixé par le préfet après avis du directeur et du trésorier-payeur général.

ARTICLE 19

L'agent comptable est, sous sa responsabilité propre, chargé ;

- * de la perception des recettes,
- * du paiement des mandats émis par le directeur,
- * de la tenue de la caisse et du portefeuille.

Il a seul qualité pour opérer tout maniement de fonds ou de valeurs. Il veille à la conservation des droits de la régie et au recouvrement des revenus et créances de toute nature.

Il prend en charge les ordres de recettes émis par le directeur.

ARTICLE 20

Toute saisie-arrêt ou opposition sur les sommes dues par la régie, toute signification de cession ou de transport de ces sommes et toute autre signification ayant pour objet d'en arrêter le paiement sont faites entre les mains de l'agent comptable.

ARTICLE 21

Les comptes de l'agent comptable sont justiciables de la Cour des Comptes.

L'agent comptable est soumis au contrôle de l'inspection générale des finances et du trésorier-payeur général.

Le préfet reçoit en communication les rapports de contrôle des membres de l'inspection générale des finances et du trésorier-payeur général.

Il peut faire contrôler les opérations et les écritures de la régie par un délégué qu'il désigne à cet effet.

TITRE II

FONCTIONNEMENT

ARTICLE 22

Les dispositions générales de fonctionnement, le régime financier, l'établissement du budget et la tenue de la comptabilité, tels qu'ils résultent des articles R 323-30 à R 323-70 du Code des Communes sont applicables à la présente régie.

TITRE III

FIN DE LA REGIE

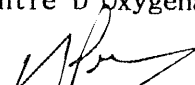
ARTICLE 23

Les dispositions qui résultent des articles R 323-71 à R 323-74 du Code des Communes, sont applicables à la présente régie.

Fait à Briançon, le 23 0 16

Le Président du Conseil d'administration de la
Régie autonome du Centre D'Oxygénation.

CENTRE D'OXYGENATION
LES SAGNES



ANNEXE 6



CONVENTION

Entre

Le Centre International de Préparation Physique en Altitude – rue Jean Moulin – 05100 BRIANÇON

D'une part,

Et

Le GRETA Alpes Provence, sis lycée Dominique Villars – place de Verdun – 05000 GAP

D'autre part.

Le Centre International de Préparation Physique en Altitude (Centre d'oxygénation), agréé par le Ministère de la Jeunesse et des Sports et par celui de l'Éducation Nationale, accueille tout au long de l'année des sportifs de tous niveaux. Au cœur d'un complexe sportif de 12 hectares à Briançon, le C.I.P.P.A est parfaitement adapté pour l'organisation de stages et de loisirs sportifs. Le CIPPA accueille également des stagiaires en formation ou des collèges, lycées et universités pour des séjours pédagogiques.

Le GRETA Alpes Provence contribue au développement des départements alpins en proposant une offre de formation au plus près des territoires à Briançon, Embrun, Gap, Veynes, Barcelonnette, Sisteron, Castet Bevens, Digne les Bains et Manosque. Pour cela nous nous appuyons sur une expertise de 40 ans au service de tous dans un cadre de valeurs partagées par de nombreux partenaires du territoire, et proposons :

- Des formations métiers diplômantes et qualifiantes mais aussi courtes et modulaires dans les secteurs BTP-Energie, Industrie, Tertiaire administratif et commercial, Hôtellerie-restauration, Santé-médico social, Sécurité, Transport et Logistique ou Animation Professionnelle
- Des formations transversales : bureautique, langues, compétences clés, préparations concours
- Des prestations d'accompagnement : bilans de compétences, VAE

Afin de proposer une solution d'hébergement abordable à ses stagiaires, le GRETA Alpes Provence a sollicité le CIPPA et la présente convention a pour objet d'indiquer les conditions, tarifs et éléments de règlement auxquels les stagiaires devront se conformer.

Le GRETA s'engage auprès de tous les stagiaires entrant en formation quant à la possibilité de mobiliser une solution d'hébergement au sein du CIPPA. Il les sensibilisera au respect du règlement intérieur du centre.

La prestation d'hébergement se déroulant hors temps de formation le GRETA Alpes Provence ne saurait être tenu responsable des agissements des stagiaires.

CONDITIONS DE RESERVATION ET D'ACCES AU LOGEMENT

La réservation s'effectue un mois avant la date de votre arrivée.

La réservation est considérée ferme à réception du présent document daté, signé, et accompagné de :

- Un chèque du montant de la prestation choisie, à l'ordre du CIPPA.
- Un chèque de caution de 200 € à l'ordre du CIPPA.
- Une confirmation par mail vous sera alors adressée précisant les conditions d'ouverture de notre hébergement.

Le chèque de l'hébergement sera encaissé à la fin du séjour sauf pour les séjours supérieurs à 1 mois ou l'encaissement sera effectué en fin de mois.

Toute annulation doit être notifiée, au minimum 2 semaines avant, par mail à l'adresse suivante :

secretariat.cippa@wanadoo.fr.

Le CIPPA peut assurer la restauration le midi, les week-ends et les jours fériés. Si les stagiaires souhaitent cette option ils doivent le formuler dans votre demande de réservation.

L'hébergement peut être proposé en chambre single, double ou triple.

Pour des raisons d'organisation interne exceptionnelle, le CIPPA se réserve le droit de récupérer les chambres durant certains week-ends.

Centre International de Préparation Physique en Altitude
Rue Jean Moulin - Parc des Sports et de loisirs
05100 BRIANÇON

GRETA ALPES PROVENCE - Centre de formation de niveau de 2^{de} et de 3^{de} et de 2^{de} et de 3^{de}
Lycée Dominique Villars - 05000 GAP
Tel : 04 92 52 55 80 - 04 92 52 55 80
Fax : 04 92 52 55 80
Site : www.greta-alpes-provence.com
SIRET : 190 500 066 00139 - N°S : 815141
L'organisme inscrit au n° de déclaration d'activité 0 304 0 000 605 011 2004
Tous renseignements sur le site www.greta-alpes-provence.com

ANNEXE 6



Les TARIFS

Ces tarifs sont forfaitaires et individuels applicables aux stagiaires

Tarif par personne (Les draps sont fournis)

Nuitée + petit déjeuner

35.00 €

Nuitée + petit déjeuner + diner

43.00 €

Semaine en 1/2 pension

Nuitée + diner + petit déjeuner, du lundi au vendredi matin)

169.00 €/semaine

Chambre devant être libérée le week end ou paiement complémentaire.

Deux semaines en 1/2 pension

Du lundi au vendredi (1^{er} semaine) et du lundi au vendredi (2^{ème} semaine)

338 €/2 semaines

Chambre devant être libérée le week end ou paiement complémentaire.

Trois semaines en 1/2 pension

Du lundi au vendredi (1^{er} semaine) et du lundi au vendredi (2^{ème} semaine)

465 €/3 semaines

Chambre devant être libérée le week end ou paiement complémentaire.

Plus de trois semaines

du Lundi au Vendredi .

169 €/semaine

Chambre devant être libérée le week end ou paiement complémentaire.

Repas supplémentaire déjeuner ou diner durant le stage et les week-ends

14 €

Petit déjeuner supplémentaire

5 €

Nuit et petit déjeuner supplémentaire

35 €

Article 3 - Règlement intérieur et informations

Les stagiaires bénéficiant de cette convention s'engagent à :

- Il est formellement interdit de fumer ou de consommer de l'alcool dans l'établissement.
- La clientèle est priée de respecter le calme et le repos de chacun.
- L'accès Wifi est mis à disposition gratuitement, il ne doit pas être utilisé à des fins de téléchargement ou de mise à dispositions illicites.
- En cas de perte d'une clé celle-ci vous sera facturée.
- Nos amis les animaux ne sont pas admis dans notre établissement.
- Les chambres sont disponibles à partir de 17h et doivent être libérées avant 10h00.
- Le jour du départ les draps doivent être retirés et descendus au RDC et les clés, redonnées à l'accueil.
- Nous ne fournissons pas les serviettes de toilette.
- Le CIPPA, dispose de places de parking spacieuses et gratuites.

En cas de casse ou de dégradation, le stagiaire est responsable de ses actes et s'engage à effectuer le remboursement ou le remplacement à l'identique.

L'établissement C.I.P.P.A se dégage de toute responsabilité en cas de perte ou de vol et en cas d'incident ou d'accident sur l'ensemble de la propriété.

Fait à Briançon le 27/03/19

Le C.I.P.P.A

C.I.P.P.A

Centre d'oxygénation

Rue Jean Moulin - 05100 BRIANÇON

Tel: 04 92 20 17 60

Siret: 340 390 301 00018

Centre International de Préparation Physique en Altitude

Rue Jean Moulin - Parc des Sports et de loisirs

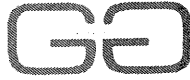
05100 BRIANÇON

Tel: 04 92 20 17 60

Le GRETA Alpes Provence



GRETA ALPES PROVENCE - service de conseil au gestionnaire de site - 11000 0 170
Lyon - CHASSAIGNY - VILLARS - PACO - VENTIMILLE - 05003 548
Tel: 04 92 20 17 60 - Fax: 04 92 20 17 60
Mail: greta.alpes.provence@orange.fr - www.greta.alpes.provence.com
SIRET: 350 500 046 00033 - SAS - RCS 350 500 046
L'entreprise est au n° de déclaration d'activité 9 305 P 000 60 5 01 0 L 2004
Cet établissement ne veut pas être fermé de l'école.



EURL ALAIN GALLINET ARCHITECTE DPLG

CIPPA
Centre International de Préparation Physique en Altitude (Centre d'oxygénation)

BILAN DE VISITE - TRAVAUX A ENVISAGER

Visite effectuée sur site le jeudi 17-01-2020 à 14h00 sur demande de Mr S. Prevot, directeur du centre.

Le centre se compose de 3 bâtiments principaux, nommés A-B & C entre 3 et 4 niveaux selon les zones.

Le Bâtiment A est le plus ancien, le C est le plus récent.

Le centre regroupe plusieurs ERP de 4eme catégorie en fonction de l'utilisation des locaux dans les différentes zones des bâtiments.

Principaux types d'ERP du centre :

- Hébergement – Locaux à sommeil de type O
- Salle de restaurations – Type N
- Salle de sport – musculation - Type X
- Salles multiusages – Type L

État apparent général constaté :

Globalement le centre est fonctionnel avec un système de sécurité Incendie d'ancienne génération en état de fonctionnement mais ne couvrant pas toutes les exigences des locaux du centre.

Les installations de chauffages et de production d'ECS (d'eau chaude sanitaire) sont fonctionnelles mais disparates et différentes selon les zones. Elles sont vétustes et connaissent de nombreuses fuites et dysfonctionnements.

L'état apparent des structures ne laisse pas apparaître de désordre flagrant affectant les bâtiments. La structure générale de tous les bâtiments est en béton armé, avec doublages intérieures de faible épaisseur pour l'isolation. Dans le Bâtiment A, la finition est réalisée en projection directement sur voile béton et plafond béton. Les réseaux Sec et Humides sont bien centralisés dans des colonnes mais sont distribués de manière encastrés dans les voiles béton vers les locaux périphériques. Beaucoup de petit tableau électrique sont présents un peu partout dans les chambres et accessible au public.

Le second œuvre est particulièrement vétuste dans le Bâtiment A, les sols et revêtements muraux



sont en mauvais voir très mauvais état selon les zones.

L'organisation spatiale des chambres correspond à des normes fonctionnelles obsolètes datant de la construction du centre et n'est plus adapté aux exigences « hôtelières » actuelles d'un ERP de ce type.

Les SDB des chambres sont toutes dans un état de fonctionnement très dégradés et non adaptées aux Personnes à Mobilité Réduites. Les portes intérieures sont toutes d'une largeur insuffisante, plusieurs portes sont de 63 cm de passages seulement.

le Bâtiment B regroupe exactement les mêmes caractéristiques en étant un peu mieux conservé, étant plus récent, les matériaux ont quelques années d'utilisation en moins.

Dans ces 2 bâtiments toutes les menuiseries extérieures sont vétustes et très peu isolante.

De nombreux appareils sanitaires vétustes fuient et provoquent des sinistres par dégât des eaux dans les plafonds et sol avec gonflement et décollement des revêtements un peu partout.

Le bâtiment C est le plus récent, il a été construit sur des normes plus proche de la réglementation actuelle. Son état général reste correcte et nécessite seulement des travaux de maintenance fonctionnel classique.

Les locaux communs sont tous fonctionnels avec des problématiques de second œuvre liées à l'ancienneté de certain matériaux principalement dans le Bâtiment A.

Accessibilité PMR :

L'accessibilité PMR n'est pas respecté dans le centre, un diagnostique a été réalisé en 2011 par la société APAVE qui chiffrait les travaux nécessaires obligatoires à environ 139 000 € HT (montant à réactualiser en 2020) sur les modifications indispensables à réaliser. Cet estimatif ne tient pas compte d'une réhabilitation fonctionnelle des chambres et des accès aux parties communes de tous les bâtiments.

Un ascenseur ne serait pas forcément obligatoire pour remettre aux normes le centre, des chambres PMR adaptées devraient être aménagées en RDC à minima. En revanche il ne serait pas inintéressant, pour la pérennité du site, d'envisager l'aménagement d'un ascenseur extérieur avec coursives de distributions pour rendre le centre accessible de manière homogène dans toutes ses parties communes.

Réseaux CVC – Plomberie & ELEC :

Une réorganisation totale est nécessaire. Les bâtiments A et B sont chauffées électriquement, les appareils sont très vétustes et énergivore.

La problématique principal de ces 2 bâtiments est l'absence généralisée de faux plafond et doublage permettant de redistribuer les réseaux de manière cohérente. En revanche la structure actuelle se caractérise par des hauteurs sous plafonds et des possibilités de créer des doublages et faux plafonds



qui permettraient de recréer des chemins de câbles et des distributions pour refaire toute la distribution jusqu'aux colonnes principales.

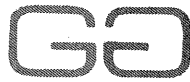
Les installations de plomberies sont vétustes, et ne respectent pas les critères d'hygiène des ERP concernant les températures de l'ECS et la régulation des éléments de chauffage. Une GTC est présente mais ne gère pas tous les bâtiments de manière centralisée.

Salles spécifiques ski et fartage :

Plusieurs salles de fartages, destinées aux équipes techniques des club de sports, sont présentes au sous sol. Ces locaux sont soumis à détection incendie et sont actuellement dotés de détecteur de fumé raccordé au système SSI en place. Hors aucun réseaux d'extraction des fumées de fartage n'existe, ce qui provoque des alertes incendies régulières puisque les fumées ne sont pas extraites pendant l'utilisation des salles. Un système de ventilation spécifique devrait être installé pour résoudre le problème et redonner un espace de travail sécuritaire aux intervenants utilisant ces salles.

Listes des principaux travaux par priorités :

- Adaptation des locaux aux Normes PMR
- Revoir désenfumage et coordination SSI sur tous les bâtiments
- Restructuration des chambres Bâtiment A&B notamment les SDB. Certaines chambres mériteraient d'être réunies entre elles afin de restructurer les espaces de SDB et proposer des pièces plus confortables permettant d'installer des lits 2 places séparables de gabarit actuel (160 x 200) ce qui n'est pas possible aujourd'hui.
- Réorganisation des réseaux électrique et Plomberie : redistribution général des réseaux, création de doublages et Faux plafonds techniques dans les communs et les chambres.
- Réfection des sols, mur et plafonds des bâtiments A & B
- Isolation des murs périphériques par l'intérieur ou l'extérieur selon les zones.
- Réfections des façades et bardages extérieures dégradés.
- Création d'un ascenseur extérieur + coursives pour distribution des bâtiments A & B.



Hypothèse de restructuration d'une chambre 3 couchages Bâtiment A – Niveau 1 : (cf plan ci joint)

Réfection d'une chambre – 3 Places		
Installation de chantier – Confinement	800,00 €	HT
Élargissement et remplacement de la porte d'accès vers les communs – CF 1/2h	1 400,00 €	HT
Démolition des cloisons intérieures et revêtements sol et mur existant	3 500,00 €	HT
Fourniture et pose de nouvelles Cloisons intérieures	1 500,00 €	HT
Création de faux plafonds phoniques	2 000,00 €	HT
Redistribution électrique + appareillage neuf et luminaires	4 375,00 €	HT
Remplacement des radiateurs électriques + Seche serviette dans la SDB	1 950,00 €	HT
Fourniture et pose 2 Portes intérieures 83x204 âme pleine	1 700,00 €	HT
Sous Oeuvre dans voile BA 18 existant	3 200,00 €	HT
Peinture des murs périphériques	4 250,00 €	HT
Faïences	3 145,00 €	HT
Carrelage des Sdb et WC	1 200,00 €	HT
Plomberie – Appareil sanitaires + redistribution + Pare Douche	3 200,00 €	HT
Remplacement des menuiseries extérieures	3 450,00 €	HT
Sol Souples dans la partie Chambre	1 176,00 €	HT
Total Estimé	36 846,00 €	HT
Surface de la chambre	34,1	m ²
Ratio obtenu	1 080,53 €	HT/m ²



Hypothèse de de restructuration globale des Bâtiments A & B du CIPPA

Réfection général du CIPPA : hypothèse d'intervention globale	
Estimatif travaux bâtiment HT uniquement	
Travaux Obligatoires PMR selon étude APAVE 2011 réactualisé indice BT 01 – Oct 2019	147 500,00 €
Réfections total des bâtiments A & B Niveau 0 et 1 y compris remplacement des menuiseries	1 512 882,00 €
Réfection des salles niveau 0 + système de ventilation spécifique	455 000,00 €
Création d'un ascenseur extérieur Bat A & B + coursives de distributions	268 500,00 €
Réfection des façades isolation extérieur Bat A & B	294 200,00 €
Redistribution complète Elec des communs, Plomberie et ECS	378 000,00 €
Modification et complément du SSI actuel	92 000,00 €
Total Estimé – HT	3 148 082,00 €

Conclusions :

La réfection totale du CIPPA à un impact financier conséquent qui n'est pas forcément à mettre en œuvre dans sa globalité selon les objectifs de fonctionnement.

Le Bâtiment A est le plus vétuste, une intervention sur les chambres du Bâtiment A pourrait déjà permettre de redonner au CIPPA une fonctionnalité et des prestations d'un niveau de qualité correspondant aux normes actuelles d'hébergement. Le centre pourrait continuer de fonctionner avec le Bâtiment B pendant les travaux.

Des travaux par étages sont également envisageables. Les réseaux étant bien distribués par des colonnes centralisées autour des escaliers, la fermeture d'un étage pour travaux permettrait de fonctionner avec les autres niveaux pendant les travaux. L'inconvénient financier sera la multiplication des installations de chantier et leurs coûts répétitifs qui augmenteront un peu le budget global par rapport à une intervention groupée.

Les travaux de mise aux normes PMR sont en revanche Urgents et Obligatoires car ils conditionnent l'autorisation de fonctionnement du centre. Traités seuls, ces travaux n'auront aucune pérennité puisqu'ils ne sont prévus que pour améliorer des situations existantes sans changer les supports déjà vétustes.

Les travaux liés au Chauffage et à la production d'ECS sont également Urgent à mettre en œuvre car ils représentent un risque sanitaire et détermine en grande partie le confort des usagers.

La redistribution électrique nécessaire dans les communs et les chambres pourra s'effectuer au fur



et à mesure des réfections des chambres et le phasage des travaux.

Ces travaux sont bien évidemment à mettre en parallèle des coûts de fonctionnement actuels notamment sur la consommation d'énergie. Le centre est actuellement fortement énergivore, une forte économie de coût de fonctionnement est envisageable après travaux. Une étude spécifique basée sur les relevés de consommation pourra être réalisée par un bureau d'étude spécialisé pour déterminer les économies réalisables après investissement.

Les estimatifs présentés sont à considérer Travaux exclusivement et Hors Taxes. À ces montants devront s'ajouter les coûts de Maîtrise D'œuvre et autres Bureaux d'études spécialisés tel que Structure, Fluides et Contrôleur Technique, ainsi que l'investissement pour le mobilier à remplacer.

L'objectif de cette étude n'est pas la quantification exhaustive des travaux mais de donner des repères sur les priorités et les coûts engendrés afin de donner les bases d'une réorganisation spatiale à mettre en parallèle avec les volontés d'utilisations et de développements du centre pour les années futures.

Fait à Saint Crépin, le 27-01-2020

ANNEXE 8

SIMULATION MASSE SALARIALE 2020

TX HRS	TX 25%	tx anc	PREV. 2020	salaire base	hrs suppl.	cplt diff.	ancienneté	prime/ficcp	13°	an	total annuel	total general
20,77	0	0%	PREVOST	37 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 800,00	37 800,00
13,15	16,43	11%	GONNET B.	23 928,00	3 417,55	1 632,48	3 187,58	0,00	2 414,84	1 185,80	35 766,25	35 766,25
10,44	0	15%	PRAT	17 378,76	0,00	0,00	2 606,81	0,00	1 448,23	0,00	21 433,80	21 433,80
15,95	0	11%	ETOURMY	29 028,00	0,00	0,00	3 193,08	0,00	2 419,00	1 185,80	35 825,88	35 825,88
10,44	0	11%	LACHAIZE	19 008,00	0,00	0,00	2 090,88	0,00	1 584,00	1 185,80	23 868,68	23 868,68
10,44	0	9%	RUDNIK	19 008,00	0,00	0,00	1 710,72	0,00	1 584,00	1 185,80	23 488,52	23 488,52
			LASNIER	19 788,96	0,00	0,00	0,00	3 240,00	0,00	3 734,60	26 763,56	26 763,56
10,33	0	0%	SECRETARE	19 008,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 185,80	20 193,80	20 193,80
11,08	0	0%	SECRETARE	19 008,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 008,00	19 008,00
10,33	0	0%	SECOND CUISINE	20 384,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 185,80	21 570,20	21 570,20
10,33	0	0%	SERVEUR/PLONGE	19 008,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 185,80	20 193,80	20 193,80
	0	0%	MENAGE	19 008,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 185,80	20 193,80	20 193,80
											0,00	0,00
0	0	0		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
				262 356,12	3 417,55	1 632,48	12 789,08	3 240,00	9 450,07	13 221,00	306 106,30	306 106,30

smic mensuel
an nourriture
plafond secu.

1 539 10,15
4,90 3428
41 136

TOTAL ANNUUEL CDI
TOTAL ANNUUEL CDD

204 946,70
101 159,60

41136